

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effets du Projet

La mise en œuvre du Projet pourra avoir les effets ci-dessous indiqués. Ces effets s'alignent avec les objectifs du secteur de l'enseignement primaire indiqués dans le Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation (correction des disparités entre les régions et amélioration de la qualité) qui est le plan directeur du secteur de l'éducation du Cameroun.

1) Effets directs

- Amélioration de l'environnement scolaire par la construction des infrastructures en remplacement de celles en matériaux précaires ou délabrées ou en extension

Les infrastructures scolaires existantes sur les sites cibles du Projet sont pour la plupart celles construites en matériaux précaires par les communautés locales ou les APE, ou celles en état de délabrement avancé du fait de l'absence d'entretien et de maintenance adéquats pendant longtemps, si bien que les élèves sont obligés d'étudier dans les conditions défavorables. Sur les 10 sites cibles du Projet 24.276 élèves sont scolarisés, mais il n'existe que 132 salles de classe bien que le nombre de salles nécessaires soit de 486 si l'on se conforme à l'objectif global. Il faut ajouter que parmi ces salles existantes, seulement 8 salles de classe sont en dur et dotées d'un niveau d'éclairage adéquate et une superficie conforme à la norme du MINEDUB.

Dans le cadre du présent Projet, 100 salles de classe qui sont dans les conditions défavorables seront remplacées par la construction neuve et 32 salles de classe seront construites en extension, ce qui permettra d'offrir 132 salles de classe en dur et dotées d'un environnement scolaire adéquat, et d'améliorer le cadre d'apprentissage de 15.840 élèves²

- Renforcement et opérationnalisation du système de gestion et de maintenance des infrastructures scolaires par la mise en œuvre de la Composante Soft

La plupart des infrastructures scolaires existantes sont en état de délabrement avancé en raison de l'absence d'entretien et de maintenance adéquats, ce qui constitue l'une des causes de la détérioration de l'environnement scolaire. Dans le cadre de la Composante Soft la directive de gestion et de maintenance de l'école primaire sera élaborée et l'encadrement technique sera dispensé auprès du personnel du MINEDUB et des conseils d'écoles sur la gestion et la maintenance des infrastructures d'école, ce qui permettra de renforcer et opérationnaliser le système de gestion et de maintenance d'école.

2) Effets indirects

- La construction du bureau de directeur et du magasin qui peut servir en même temps de la salle des instituteurs permettra de conserver de façon adéquate les matériels didactiques et les documents administratifs, ce qui permettra d'améliorer la capacité de gestion d'école.

² Les données concernant le nombre de salles de classe existantes, les conditions des bâtiments et le nombre d'élèves sont celles qui ont été obtenues au stade de l'étude sur le terrain (août 2008).

- La construction de blocs sanitaires salubres et séparés pour les garçons et pour les filles permettra de contribuer au maintien en bon état des conditions d'hygiène et de la santé des élèves d'une part et la réalisation d'un environnement favorable aux filles permettra d'améliorer la scolarisation des filles d'autre part.
- La fourniture des matériels didactiques de base et la construction des infrastructures scolaires adéquates permettront de dispenser de façon efficace l'enseignement et d'offrir un enseignement de meilleure qualité.

3-2 Défis à relever et recommandations

Comme défis à relever du Gouvernement du Cameroun pour que le Projet puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions et que ses effets puissent être pérennisés, les recommandations ci-dessous sont formulées:

1) Mise en œuvre impérative des travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise

Les travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise sont tels qu'indiqués au Chapitre précédent, dont les rubriques ci-dessous mentionnés sont particulièrement importantes afin de pouvoir pérenniser les effets du Projet.

- **Construction de clôtures**

L'importance de clôtures a été confirmée sur tous les sites ayant fait l'objet de l'étude. En effet dans la plupart des sites en raison de l'absence de clôtures l'enceinte d'école est utilisée comme passage d'habitants des alentours et dans certains cas utilisée comme décharge de déchets. De plus, l'absence de clôtures constitue l'une des raisons de vandalisme et de vols sur les infrastructures scolaires. Pour faire face à une telle situation, certaines écoles recrutent le gardien, mais ceci constitue une charge additionnelle pour les ressources financières perçues au titre de cotisation pour l'APE dont le montant est limité. Dans l'un des sites cibles du Projet, un homicide a été commis pendant la nuit, ce qui montre que la construction de clôtures est un défis à relever d'urgence pour toutes les écoles situées en milieu urbain en vue d'assurer la sécurité des élèves et de protéger l'environnement scolaire. Certains des sites cibles du Projet disposent de terrain très vaste, mais il est possible de clôturer en premier lieu la partie nécessaire. Il importe de construire les clôtures promptement et de façon flexible en fonction de la situation.

- **Réhabilitation des salles de classe existantes**

Sur les sites cibles du Projet il existe 18 salles de classe jugées utilisables après la réhabilitation. Etant donné que le nombre de salles de classe qui seront construites par le Porjet ne permet pas de couvrir tous les élèves scolarisés des sites cibles du Projet, la réhabilitation de ces salles de classe existantes permettra d'améliorer davantage l'environnement scolaire des sites cibles du Projet.

- **Plantation des arbres sur les talus**

La plupart des sites cibles du Projet se trouvent sur les terrains en pente, mais sur aucun d'entre eux un aménagement extérieur adéquat n'est réalisé, et sur tous ces sites sol est érodé par les eaux de pluies. Du fait que l'érosion est laissée sans aucune mesure de protection, les fondations de bâtiments sont dénudées par l'éboulement de terre à leurs alentours, se trouvent par conséquent en état dangereux. Dans le cadre du présent Projet, une protection minimum nécessaire de talus sera effectuée au moyen de la plantation d'arbres pour les infrastructures qui seront construites par le Projet. Il va sans dire que qu'il faut procéder à la plantation d'arbres nécessaires dès l'achèvement de la construction des infrastructures, mais il est également nécessaire d'assurer un entretien adéquat y compris l'encadrement des élèves de chacune des écoles pour que la protection de talus par la plantation puisse être fonctionnelle de façon continue. Il est souhaitable de verduriser ou de paver l'étendue de terrains concernés

par le Projet mais aussi les sols susceptibles d'éboulement par les eaux de pluies en temps opportuns.

2) Affectation adéquate des instituteurs

Dans les sites cibles du Projet de la province de l'Est les instituteurs sont satisfaits. Néanmoins, il est nécessaire de permuter les instituteurs existants au sein de la province afin de pouvoir affecter les instituteurs dans les écoles cibles du Projet. Dans la province de l'Adamaoua 45 instituteurs additionnels devront être affectés. Actuellement le ratio élèves/instituteur des sites cibles du Projet dans la province de l'Est est de 34 à 68, tandis que celui de la province de l'Adamaoua est de 85 à 113, ce qui montre que la disparité entre les régions et entre les écoles est manifeste. Il est évident qu'il est nécessaire d'affecter les instituteurs nécessaires dans les salles de classe construites par le Projet, mais il est également souhaitable de prendre les mesures appropriées pour corriger la disparité existante entre les régions et entre les écoles concernant l'affectation des instituteurs, en vue d'atteindre l'un des objectifs globaux qui est la correction de la disparité.

3) Renforcement et opérationnalisation du système de gestion et de maintenance et collaboration avec les administrations et communautés locales

Dans le cadre du Projet une assistance technique appelée la Composante Soft sera mise en œuvre en faveur du personnel du MINEDUB et des conseils d'écoles afin de renforcer et opérationnaliser le système de gestion et de maintenance. Néanmoins, le déchargement des déchets accumulés sur les sites cibles, la mise en place de nouvelles déchetteries, l'amélioration de la sécurité en général, etc., sont les problèmes qui ne peuvent pas être résolus par les écoles seules. Il est donc nécessaire de mettre en place un système de gestion et de maintenance durable en vue de maintenir un environnement scolaire pertinent, en collaboration avec les autorités compétentes et communautés locales.

4) Prise de mesures en temps voulu pour l'exonération des droits de douanes et taxes

Au Cameroun l'exonération se fait par remboursement jusqu'au présent, et un projet de loi portant la modification de la modalité d'exonération en celle par prise en charge de droits de douane et taxes est en cours d'examen. Etant donné que le Projet serait mis en œuvre juste après le changement de modalité, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le déroulement du Projet ne soit pas perturbé par la confusion de procédures ou autre trouble.

5) Possibilité d'interventions conjuguées avec l'assistance technique japonaise et/ou d'autres donateurs

6 des 10 sites cibles du Projet sont également ciblés par le projet de formation d'instituteurs et de fourniture d'équipements intitulé "Ecole amies des enfants" de l'UNICEF. Etant donné que la Composante Soft sera mise en œuvre à l'encontre des entités de l'hierarchie supérieure aux conseils d'écoles, une intervention conjuguée avec le programme de l'UNICEF destiné aux instituteurs et élèves pourra avoir les effets plus cohérents. En outre, les programmes du secteur de l'éducation étant en cours ou prévus sur financement de la Banque Mondiale (PASE:

Programme d'Appui au Système Educatif), de l'Agence Française de Développement (C2D: Contrat de Désendettement et de développement) et la Banque Islamique de Développement. Il est donc souhaitable de suivre de près l'avancement de ces programmes et d'effectuer les interventions conjuguées possibles, d'autant plus que la mise en œuvre de programmes en articulation sous la coordination du MINEDUB permettra de réaliser le développement global du secteur de l'éducation aussi bien sous l'aspect Soft que sous l'aspect Hard, ce qui pourra contribuer à la suppression de la disparité et avoir davantage les effets bénéfiques des interventions.

DOCUMENTS EN ANNEXE

1. Liste des membres affectés de la mission
2. Programme d'étude
3. Liste des personnes concernées des parties camerounaises
4. Procès-verbal des discussions
5. Plan de la Composante Soft
6. Documents de référence/liste des documents disponibles
7. Autres documents
 - Note technique
 - Liste des conditions actuelles de la gestion des écoles faisant l'objet de l'étude
 - Carte topographique des sites de travaux sous-traités au Cameroun

1. Liste des membres affectés de la mission

1-1. Etude du concept de base (du 23 juillet au 25 août 2008)

Chef de Mission	Kenichi Takemura	Directeur Général Adjoint pour le Développement du Secteur Social/ Département du Soutien de la Coopération Financière Non-remboursable et du Prêt / JICA
Planification/Gestion	Ayako Watanabe	2ème Division des Etudes du Projet/Département du Soutien de la Coopération Financière Non-remboursable et du Prêt / JICA
Chef de Consultants / Architecte	Hiroyuki Iguchi	Matsuda Consultants International Co., Ltd.
Architecte / Urbaniste Etude sur le plan d'éducation et Analyse sociale	Kazuomi Okamura	Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Co.,Ltd.
Architecte Etude d'Architecture 1	Nobushige Nakaya	Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Co.,Ltd.
Architecte Etude d'Architecture 2	Masao Hashimoto	Matsuda Consultants International Co.,Ltd.
Architecte / Métré Etude sur la construction et métré	Mitsuhiro Shimada	Matsuda Consultants International Co.,Ltd.
Interprète	Ayumi Urata	Matsuda Consultants International Co.,Ltd.

1-2. Programme de l'explication du contenu de l'étude (du 6 au 18 décembre 2008)

Chef de Mission	Yuki Aratsu	Conseiller du Département des infrastructures économiques/ JICA
Planification/Gestion	Ayako Watanabe	3ème Division du Développement Urbain et Régional /Département de l'Infrastructure économique,/ JICA
Chef de Consultants / Architecte	Hiroyuki Iguchi	Matsuda Consultants International Co., Ltd.
Architecte / Urbaniste Etude sur le plan d'éducation et Analyse sociale	Kazuomi Okamura	Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Co.,Ltd.
Architecte / Métré Etude sur la construction et métré	Mitsuhiro Shimada	Matsuda Consultants International Co.,Ltd.
Interprète	Ayumi Urata	Matsuda Consultants International Co.,Ltd.

2. Programme d'étude

2-1. Etude du concept de base

	JICA		Consultants						
	Chef de Mission Takeyama	Planification Watanabe	Chef du Consultant Iguchi	Interprète Urata	Plan d'Education Okamura	Etude d'Architecture 1 Nakaya	Etude d'Architecture 2 Hashimoto	Plan d'exécution/Mètre Shimada	
1	le23 juillet	mer	Narita 12:00 - Paris (17:30) AF275						
2	le24 juillet	jeu	Paris 10:25 - Yaoundé 17:55 (AF940)						
3	le25 juillet	ven	Visite de courtoisie a l'Ambassade du Japon et JICA Visite de courtoisie aux MNEDUB, MINFI et MINEPAT Dep Yaoundé 18:00 (par train)						Demande de Devis (Plan Topo)
4	le26 juillet	sam	Arv. Ngaoundéré 10:00 Visite de courtoisie au Deleque Provincial Adamaoua		Etude sur la Gestion d'ecole			Etude sur le marché de Construction (Yaoundé - Bertoua)	
5	le27 juillet	dim	Visite des écoles cibles Dep. Ngaoundéré 18:10 (par train)						
6	le28 juillet	lun	Arrive Yaoundé 10:00 Visite EPPs des Projets Phase 1,2 et 3		MINEDUB Dir.Statistique			Etude sur le marché de Construction	
7	le29 juillet	mar	Discussion sur le Procès Verbal Visite de courtoisie aux Bailleurs du Fond (BM, AFD etc)					Etude sur le marché de Construction	
8	le30 juillet	mer	Discussion sur le Procès Verbal		Evaluation APD Nego.Entreprise			Etude sur le marché de Construction	
9	le31 juillet	jeu	Discussion sur le Procès Verbal			Arv. Paris 17:30 Dep. Paris 10:25 Arv. Yaoundé 17:55		(Bertoua - Yaoundé)	
10	le 1 aout	ven	Signature sur le Procès Verbal, Rapport a l'Ambassade du Japon et JICA					Etude sur le marché de Construction	
			<Equipe A>			<Equipe B>		<Equipe C>	
			Chef du Consultant Iguchi	Interprète Urata	Etude d'Architecture 2 Hashimoto	Etude d'Architecture 1 Nakaya	Plan d'Education Okamura	Plan d'exécution/Mètre Shimada	
11	le 2 aout	sam	Reunion interne Dep. Yaoundé AF941						
12	le 3 aout	dim	Arv. Dep. Paris (Yaounde - Bertoua / en voiture)			Analyse des documents			
13	le 4 aout	lun	Arv. Narita		Concertation avec le Délégué Provincial de l'Est Bertoua :Concertation avec IAEP et Etude sur les lieux 3 EPPs	(Yaounde - Garoua - Ngaoundéré / en voiture) Concertation avec le Délégué Prov.d'Adamaoua		Etude sur le marché	
14	le 5 aout	mar			Bertoua :Etude sur les lieux 4 EPPs + Réunion Comité d'Ecole	Ngaoundéré:Etude sur les lieux 4 EPPs		Etude sur le marché	
15	le 6 aout	mer			Bertoua :Etude sur les lieux 4 EPPs	Etude sur les lieux 4EPPs+ Réunion Comité d'Ecole		Etude sur le marché	
16	le 7 aout	jeu			Belabo : Concertation avec IAEP, Etude sur les lieux 2EPPs Etude sur les lieux 4EPPs +Réunion Comité d'Ecole	Etude sur les lieux 2EPPs+ Réunion Comité d'Ecole		(Ngaoundéré- Garoua / en voiture)	
17	le 8 aout	ven			Etude supplémentaire sur le site	Ngaoundéré:Etude sur les lieux 3EPPs Ngaoundéré:Etude sur les lieux 2EPPs		(Garoua - Yaounde / par avion)	
18	le 9 aout	sam			Concertation avec le Délégué Provincial de l'Est	Analyse des documents Etude supplémentaire sur le site		Etude sur le marché de Construction	
19	le 10 aout	dim			(Bertoua - Yaoundé / en voiture)	Analyse des documents Etude supplémentaire sur le site			
			Chef du Consultant Iguchi	Interprète Urata	Etude d'Architecture 1 Nakaya	Plan d'Education Okamura	Etude d'Architecture 2 Hashimoto	Plan d'exécution/Mètre Shimada	
20	le 11 aout	lun	Discussion avec MINEDUB		Concertation avec le Délégué Adamaoua Ngaoundéré - Garoua / en voiture)	Etude sur le marché de Construction			
21	le 12 aout	mar	Discussion avec MINEDUB		Discussion avec Labogénie à Garoua Etude sur les lieux : EPPs des Projets Phase 3	Etude sur le marché de Construction (Yaoundé - Douala)			
22	le 13 aout	mer	Discussion avec MINEDUB		(Garoua-Yaounde / par avion)	Etude sur le marché de Construction			
23	le 14 aout	jeu	Discussion avec Labogénie à Yaoundé		Etude construction	Etude sur le Secteur	Etude sur le marché de Construction		
24	le 15 aout	ven	Analyse des documents						
25	le 16 aout	sam	Etude sur la situation de construction			(Yaoundé - Douala)	Etude sur le marché de Construction		
26	le 17 aout	dim	Etude sur les plans de masse			Etude sur le composant so	(Douala - Yaounde)		
			Réunion interne						
27	le 18 aout	lun	Discussion avec MINEP Concertation avec MINEDUB		Etude sur la situation de construction	Etude sur Gestion d'Ecole	Etude sur le marché de construction (Yaoundé)		
28	le 19 aout	mar	Etude sur la situation de construction		Discussion avec AFD	Etude sur la situation de construction	Discussion avec AFD	Etude sur le marché de construction (Yaoundé)	
			Etude sur les lieux : EPPs des Projets Phase 1, 2, et 3 et Réunion avec le Comité de Gestion d'Ecole						
29	le 20 aout	mer	Etude sur la situation de construction		Etude sur la situation de construction	Discussion avec MINTP Discussion avec UNICEF	Collecte des donnes sur le marché (Yaoundé)		
30	le 21 aout	jeu	Concertation avec MINEDB					Collecte des donnes sur le marché (Yaoundé)	Collecte des donnes sur le marché (Douala)
31	le 22 aout	ven	Rapport a l'Ambassade du Japon et JICA					Collecte des donnes sur le marché (Yaoundé)	Collecte des donnes sur le marché (Douala)
32	le 23 aout	sam	Dep. Yaoundé 20:20 (AF941)					Collecte des donnes Topo	
32	le 23 aout	dim	Arv. Paris 06:15 Dep. Paris 23:45 (AF278)						
33	le 24 aout	lun	Arv. Narita 18:00						

2-2. Mission de Présentation du Rapport Sommaire du Concept de base

			JICA		Consultants				
			Chef de Mission	Planification	Chef de Consultants	Interprète	Plan d'éducation		Métré Plan d'exécution
			Aratsu	Watanabe	Iguchi	Urata	Okamura		Shimada
1	6-déc.	sam			Tokyo 11:00 >> Zurich 16:00 (LX161)				
2	7-déc.	dim	Tokyo 12:40 >> >> Paris 17:30		Zurich 12:30 >> Yaoundé 20:25 (LX274)				
3	8-déc.	lun	Paris 10:30 >> Yaoundé 19:05		Réunion avec le MINEDUB (Présentation de la description sommaire)			Yaoundé >> Douala Etude sur le marché à Douala	
4	9-déc.	mar	Visite de courtoise à l'Ambassade du Japon et JICA Visit de courtoise au MINEDUB					Etude sur le marché à Douala	
5	10-déc.	mer	Réunion avec le MINEDUB (Présentation de la description sommaire)					Etude sur le marché à Douala Douala >> Yaoundé	
6	11-déc.	jeu	Discussion avec le MINEDUB sur le Procès Verbal					Etude sur le marché à Yaoundé	
7	12-déc.	ven	Signature sur le Procès Verbal Rapport à l'Ambassade du Japon et JICA					Etude sur le marché à Yaoundé	
8	13-déc.	sam	Yaoundé 20:20 >>					Etude sur le marché à Yaoundé	
9	14-déc.	dim	>> Paris 06:20 Paris 16:45 >> >> Bamako 21:20		Yaoundé 21:55 (LX275) >>		Analyse des documents	Yaoundé 21:55 (LX275) >>	
10	15-déc.	lun	>> Tokyo 09:05		>> Zurich 06:25 Zurich 13:00 (LX160) >>		Etudes complémentaires sur le Secteur Discussion sur Composant Soft	>> Zurich 06:25 Zurich 13:00 (LX160) >>	
11	16-déc.	mar			>> Tokyo 08:50		Yaoundé 21:55 (LX275) >>	>> Tokyo 08:50	
12	17-déc.	mer						>> Zurich 06:25 Zurich 13:00 (LX160) >>	
13	18-déc.	jeu						>> Tokyo 08:50	

3. Liste des personnes concernées des parties camerounaises

■ MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

Mme. HAMAN ADAMA	Ministre de l'Education de Base
M. OLINGA MEKE René	Secrétaire Général
M. CHAS NAWGA	Directeur Général d'Inspection
M. OWOTSOGO ONGUENE Ambroise	Directeur de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération (DPPC)
Mme. FOTSO AGNES ODILE	Chef de la cellule de coopération
M. AYISSI ATANGANA	CEA 2, DPPC
M. KWEKEU JULES	Cellule de Planification
M. PAUL VALENTIN EMOG	Directeur de Ressources Humaines
M. DASI IGNATIUS ABOH	Sous Directeur de l'Enseignement Normal

■ Unité d'Exécution du Projet « Don Japonais »/DPPC/MINEDUB

Mme. NDONGO Constance Monique	Coordinateur,
M. MBONO NDZIE Marcel	Responsable administratif et financier
Mme. ALO'O Béatrice Nicole	Chargé de la coopération
M. NDONGO BIKO'O Paul	Ingénieur
M. TCHANTCHOU Jean Pierre	Chef d'Ingénieur

■ Province de l'Adamaoua

Ville de N'Gaoundéré

M. MOLOUDOU AMADOU	Délégué Provincial de N'Gaoundéré
Mme. AMINOV ABBATOU	Inspecteur d'arrondissement 1
M. TCHIDAFI	Inspecteur adjoint d'arrondissement 1
M. MAOUNDE YAYA	Inspecteur d'arrondissement 2

■ Province de l'Est

Ville de Bertoua

M. LELE LAFRIQUE DEBEN TCHOFFO Adolphe	Gouverneur de la Province de l'Est
M. MEYENG Felix	Délégué Départemental de Bertoua
M. ABOUBAKAR	Chef de service MCES/DPEB/Est Service du Matériel des constructions et des Equipements Scolaires
M. KOUMITAMA Jean Pierre	Inspecteur Bertoua I
M. GARBA MAMA Aboubakar	Inspecteur Bertoua II
M. NTSOUAND KAYEM Theophil	Directeur, ENIEG
M. ANGO Gerard	Directeur Adjoint, ENIEG

HAMALAMOU BOULA	Directeur EP Diakbol Gr.1
OUSSEINI	Directeur EP Diakbol Gr.2
NZOKOU MA'AFU ROSINE	Institutrice EP Camp Militaire CE2A
Mme WOUNDINI NEE MABOUDOU MARCELINE	Directeur EP Gendarmerie Gr.2
Mme MABAKA SATOU	Directeur EP Sabongari Gr.1
M. MBUNWE NKONGSA JOSEPHINE	Directeur d'école EP Bilingue Gr.1
M. MOSES OBEN MBU	Directeur d'école EP Bilingue Gr.2
M. ABABA YELEM CHRISTOPH AIME	Directeur EP Baladji II
Mme. SIWE ANNE	Directrice EPA Mabanga Gr.1
M. YAMI PASCAL	Directeur EPA Mabanga Gr.2
M. NGANGAO SAMUEL	Directeur EP Gada Mabanga

Province de l'Est Ecoles faisant l'objet de l'étude

Département de LOM & DJEREM

Ville de BELABO

M. BIOWA MPIANTOUNG	Directeur EP Belabo Gr.1
M. BILE VINCENT DE PAUL	Directeur EP Belabo Gr.2
Mme. NGONO Virginie	Directrice EP Bilingue
M. NGUELE MIAGUE	Directrice EP SCAF

Ville de BERTOUA

Mme. KAMSOU KADJE Anne	Directrice EPA Bertoua Gr.1A
M. ZOA Francois	Directeur EPA Bertoua Gr.1B
M. MAYIGUE Lucien	Directeur EPA Bertoua Gr.2A
Mme. DOFOU MPOUBEMOUT Paulette	Directrice EPA Bertoua Gr.2B
M. SOMBES YVES	Directeur EPA Bertoua Gr.3A
M. BORESSE NDEM Robert	Directeur EPA Bertoua Gr.3B
Mme. MEZIMES Helene	Directrice EPA Bertoua Gr.4A
M. MENGAMEGNA Moise	Directeur EPA Bertoua Gr.4B
Mme. NDILLE EBUDE Juliane	Directrice EP Bilingue
M. EKANGA Gilbert	Directeur EP Mokolo II A
Mme. BAEKE nee TONGOLO Rachelle	Directrice EP Mokolo II B
M. MVONDO Francois	Directeur EP Ngaikada
M.MANDOUKE	Directeur EP Nkolbikon I
M. BOBAJAL MAMB Dieudone	Directeur EP Nkolbikon II

M. ZEMENGUE ZOMONGO Richard	Directeur EP Quartier ENIA Gr.1
M. YENI Jean Pierre	Directeur EP Quartier ENIA Gr.2
Mme. NGAEKOBO Marie Louise	Directeur EP Tigaza Gr.1
Mme. ABANEE NDZANGUE NDJIANDJO	Directrice EP Tigaza Gr.2
Mme. IKOUNDOU NKOUNKOMOU Virginie	Directrice EP Yademe Gr.1
M. ATANGANA Celestin	Directeur EP Yademe Gr.2

4. Procès-verbal des discussions

4-1. Etude du concept de base

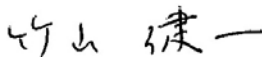
PROCES VERBAL DES REUNIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE 4EME PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun (ci-après appelé « le Cameroun »), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base relative au 4ème Projet de Construction d'Ecoles Primaires en République du Cameroun (ci-après appelé « le Projet »), et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après appelée « la JICA »).

La JICA a délégué au Cameroun une mission d'étude (ci-après appelée "la Mission") conduite par Monsieur TAKEYAMA Kenichi, Directeur Général Adjoint du Développement du secteur social, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-remboursable et du Prêt de JICA, et la mission séjournera et mènera ses études au Cameroun du 24 juillet au 23 août de l'an 2008.

A l'issue des discussions et des études sur place, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans les appendices et les annexes ci-joints.

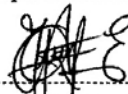
Fait à Yaoundé, le 1er août 2008



Monsieur TAKEYAMA Kenichi
Chef de Mission de la JICA
Japon



Madame HAMAN ADAMA née
Halimatou MAHONDE
Ministre de l'Education de Base
République du Cameroun



Monsieur ESSISSIMA Pascal Hervé
Pour la Direction de la Coopération
Technique Internationale du
Ministère de l'Economie, de la
Planification, de l'Aménagement du
Territoire, et par ordre
République du Cameroun

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer l'environnement scolaire des Ecoles Primaires par la construction des infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements dans les zones ciblées par le Projet.

2. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

2-1 Dans sa requête pour le 4ème projet, le Cameroun avait sollicité la construction et l'équipement des écoles dans les provinces de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord-Ouest.

2-2 La partie japonaise a annoncé que selon les nouvelles orientations, les zones du Projet seront la Province de l'Adamaoua et la Province de l'Est où les nécessités sont de toute urgence.

2-3 Le Cameroun a pris connaissance de ces nouvelles orientations de la partie japonaise et, en raison de ses réalités scolaires, socio-culturelles et politiques, il sollicite vivement la réalisation sans délai du 5ème projet, avec le Nord-Ouest comme zone cible prioritaire après le 4ème projet. A cet effet, la partie camerounaise a exprimé son intention de présenter à la partie japonaise une requête pour le 5ème projet dans un bref délai.

2-4 A l'issue des discussions avec la mission, le Gouvernement camerounais a présenté la requête définitive (Annexes II et V). La Mission étudiera et évaluera le contenu et les détails de la requête. Elle rapportera le résultat au Gouvernement Japonais.

3. ZONES DU PROJET

Les zones du Projet sont : la province de l'Adamaoua et la province de l'Est

4. ORGANISME CHARGE DU PROJET ET D'EXECUTION DU PROJET

4-1. L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education de Base. L'organigramme se trouve dans l'Annexe I.

4-2. L'organisme chargé d'exécution du Projet est la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération du Ministère de l'Education de Base

5. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

5-1 Le Gouvernement camerounais a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté à l'Annexe III.

5-2 Le Gouvernement camerounais a pris bonne connaissance que le nouveau système japonais de la coopération financière non remboursable du Japon à partir du mois d'octobre 2008 lui sera expliqué lors de la mission de présentation du rapport sommaire.

5-3 Le Gouvernement camerounais s'engage à prendre les dispositions nécessaires

mentionnées à l' Annexe IV pour une exécution sans incident du Projet au cas où la coopération financière non-remboursable pour le Projet serait accordé par le Japon.

6. PLANNING FUTUR

6-1 La mission continuera les études sur place jusqu'au 23 août 2008

6-2 La JICA élaborera un rapport sommaire pour l'Etude du concept de base, et enverra au Cameroun une mission vers le mois de décembre 2008 pour expliquer les grandes lignes de l'étude du concept de base et pour vérifier auprès d'elle, les préparatifs nécessaires qui lui incombent.

6-3 Lorsque le Gouvernement camerounais donnera son accord de principe sur le rapport sommaire de l'Etude du concept de base, la JICA établira le Rapport final et le soumettra au Gouvernement camerounais vers le mois de mars 2009.

7. AUTRES POINTS DISCUTES

7-1 Sites faisant l'objet du Projet

Les écoles et les sites faisant l'objet de la coopération seront ceux où la Mission effectuera l'étude sur place, remplissant les critères de sélection mentionnées dans l'Annexe VI-(1) et conformément aux critères de priorité décrits dans l'Annexe VI-(2). La taille définitive du projet sera décidée par le gouvernement Japonais.

7-2 Réduction du coût

La partie japonaise, en vue d'une utilisation efficace du budget de la coopération financière non remboursable a expliqué à la partie camerounaise son idée de réduire le coût de construction à travers les spécifications des écoles à construire, la qualité de matériaux à utiliser et la planification de construction. Ces idées sont partagées par la partie camerounaise.

7-3 Certificats du droit d'utilisation de terrain

La partie camerounaise a assuré de remettre une copie du document qui prouve le droit d'utilisation de terrain à la partie japonaise durant la période de l'étude sur place.

7-4 Mise en place d'instituteurs

La partie camerounaise a garanti d'assurer l'affectation des instituteurs en nombre nécessaire pour la gestion des écoles qui seront construites par le projet.

7-5 Maintenance et gestion des infrastructures scolaires et matériels didactiques

La partie camerounaise a expliqué que le conseil d'école est responsable de la maintenance et de la gestion des infrastructures et matériels, et que le MINEDUB a promis formellement d'apporter son soutien.

7-6 Remboursement de la TVA

La partie camerounaise a confirmé sa volonté de procéder au remboursement de taxes sur la valeur ajoutée(TVA) de matériels utilisés par le Projet dans les 45 jours qui suivent la demande.

7-7 Déchargement et dédouanement des produits importés

La partie camerounaise a assuré de prendre des mesures pour le déchargement et pour le dédouanement rapide de produits importés dans le cadre du Projet dans un délai d'une semaine. Si ces démarches accusent du retard, le MINEDUB s'engage à intervenir auprès des administrations concernées pour leur facilitation.

7-8 Construction de clôtures

La partie camerounaise a garanti de prendre en charge tous les travaux qui lui incombent, en particulier ceux de la construction des clôtures. Elle a pris bonne connaissance que les clôtures sont nécessaires pour assurer la sécurité des élèves, des infrastructures et des matériels. Elle a promis de les construire sûrement et rapidement.

7- 9 Nombre d'élèves par classe

La norme nationale se fixe comme objectif un ratio de 50 élèves/ classe, les deux parties ont accepté la planification de 60 élèves par classe.

ANNEXE-II : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS OBJET DE LA REQUETE

1. Construction

- 1) Salles de classe
- 2) Bureau du directeur
- 3) Magasins
- 4) Salles polyvalentes
- 5) Latrines

2. Equipements

- 1) Tables banc des élèves
- 2) Tables et Chaises pour les maîtres
- 3) Tables et Chaises pour le directeur
- 4) Tables et Chaises pour les salles a l'usage multiple(salle polyvalente)
- 5) Chaises pour les visiteurs
- 6) Panneaux d'affichage

3. Matériels didactiques

- 1) Règle
- 2) Equerre de 45 et 60 degrés
- 3) Rapporteur
- 4) Compas
- 5) Té
- 6) Brosse effaceur pour tableau
- 7) Carte du monde
- 8) Carte de l'Afrique
- 9) Carte du Cameroun
- 10) Planche de langue (SIL, CP)
- 11) Planche de science (CE1, CE2, CM1, CM2)
- 12) Globe Terrestre

ij  

ANNEXE-III :

Système de la coopération financière non remboursable du Japon Coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable consiste à mettre à la disposition d'un pays bénéficiaire un fonds non remboursable, qui lui permet d'acquérir les installations, équipements et/ou services (services d'ingénierie, transport des produits, etc.) jugés utiles pour le développement économique et social du pays, conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon et sous les principes décrits ci-dessous. La coopération financière non remboursable n'est pas faite sous forme de don en nature (fourniture des matériaux, matériels, équipements, etc. achetés directement par le gouvernement du Japon).

1. Procédure de la coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable du Japon est exécutée à travers la procédure suivante.

Dans la première étape, « la requête » pour la coopération financière non remboursable soumise par un pays bénéficiaire est examinée par le gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires Etrangères) qui juge sur sa pertinence dans le cadre de la coopération financière non remboursable. Si le projet est reconnu prioritaire, le gouvernement du Japon fait exécuter à la JICA une étude sur le projet.

Dans la seconde étape, la JICA fait exécuter l'étude : « l'étude du concept de base », sur la base du contrat passé en principe avec un des bureaux d'étude japonais.

Dans la troisième étape, le gouvernement du Japon évalue le projet sur la base du rapport de l'étude du concept de base élaboré par la JICA pour juger s'il est approprié au système de coopération financière non remboursable et sa conclusion est par suite soumise pour approbation au conseil des ministres. Dans la quatrième étape, une fois le projet approuvé par le conseil des ministres, il devient officiel par l'Echange de Notes : « E/N » signée entre les deux gouvernements et la coopération financière non remboursable est mise en exécution.

La coopération financière non remboursable est exécuté par le gouvernement du pays bénéficiaire. Pour son exécution régulière, la JICA assiste le pays bénéficiaire concernant la recommandation d'un bureau d'étude, la procédure des appels d'offres, la conclusion des contrats, etc., conformément aux « Directives pour la passation de marchés ».

2. Position de l'étude

(1) Contenu de l'étude

L'étude (étude du concept de base) faite par la JICA consiste à étudier le contexte, les objectifs, les résultats attendus, les capacités de gestion et d'entretien nécessaires, etc., à examiner la pertinence d'un projet sur les plans technique et socio-économique et à confirmer entre les deux parties la conception de base du projet à travers les discussions avec le gouvernement du pays bénéficiaire, ainsi qu'à établir un concept de base et une estimation des coûts du projet. Mais son but est de fournir un document de base (matériau pour le jugement) permettant au gouvernement du Japon de déterminer si le projet en question est éligible pour la coopération financière non remboursable.

Le contenu de la requête n'est pas pris en son entier pour objet de la coopération, mais sa conception de base est confirmée, sur la considération du système de coopération financière non remboursable du Japon et d'autres facteurs.



Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre les mesures nécessaires en tant que les efforts autocentrés requis de la part du pays bénéficiaire. Ces mesures doivent être garanties même si elles ne relèvent pas des compétences de l'organisme en charge de l'exécution du projet. Par conséquent, le procès-verbal des réunions est censé impliquer tous les organismes concernés du gouvernement du pays bénéficiaire.

(2) Sélection d'un bureau d'étude

Pour l'exécution de l'étude, la JICA fait une sélection de l'un des bureaux d'étude homologués auprès de la JICA après avoir consulté les propositions soumises par ces derniers. Le bureau d'étude sélectionné exécute l'étude du concept de base sous les instructions de la JICA pour élaborer un rapport.

Quant au contrat à passer avec un bureau d'étude après la décision sur l'exécution de la coopération financière non-remboursable suite à l'E/N, la JICA recommande le même bureau d'étude au pays bénéficiaire, dans le souci d'assurer la cohérence technique entre l'étude du concept de base et les opérations liées au plan architectural détaillé.

3. Système de la coopération financière non-remboursable

(1) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable est accordée avec les Notes échangées entre les deux gouvernements, dans lesquelles les objectifs du Projet, la période d'exécution, les conditions et le montant de la coopération financière, etc. sont confirmés.

(2) « La période de la coopération financière » signifie une année fiscale japonaise dans laquelle le conseil des ministres donne l'approbation au Projet. Dans cette année fiscale, toute la procédure, telle que l'échange des Notes, la conclusion des contrats avec un ou des bureau(x) d'étude et un ou des entrepreneur(s) et le règlement final vis-à-vis de ces sociétés doivent être achevée.

Cependant, en cas de retard dans la livraison, l'installation ou la construction à cause des facteurs imprévus, tels que désastre naturel, la période de la coopération financière peut être prolongée pour une année fiscale au maximum sous condition d'un accord mutuel entre les deux gouvernements.

(3) En principe, les produits et services (y compris le transport) japonais ou bien du pays bénéficiaire doivent être achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.

La coopération financière non-remboursable pourrait être utilisée pour l'achat des produits et services d'un pays tiers, si les deux gouvernements le jugent nécessaire.

Néanmoins, le maître d'œuvre, c'est-à-dire, consultant, entrepreneur ou entreprise d'approvisionnement sont limités aux « nationaux japonais ». (Les termes « nationaux japonais » signifient personnes physiques de la nationalité japonaise ou personnes morales japonaises dirigées par les personnes physiques de la nationalité japonaise.)

(4) Nécessité de la « vérification »

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée par le gouvernement conclura des contrats en terme de yen japonais avec les nationaux japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement japonais. Cette vérification est jugée nécessaire pour assumer la



responsabilité d'explication devant les contribuables japonais.

(5) Mesures qui doivent être prises par le gouvernement du pays bénéficiaire

En vue de la mise en oeuvre d'un projet de coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire est demandé de prendre les mesures nécessaires pour :

- (a) acquérir un ou des secteur(s) de terrain nécessaire(s) comme site(s) du projet et dégager, niveler et manéger ces terrains avant le commencement des travaux de construction,
- (b) fournir des installations, telles que systèmes d'alimentation en électricité et en eau et système d'assainissement, ainsi que les autres systèmes auxiliaires dans et autour des sites du projet,
- (c) acquérir des bâtiments avant l'acquisition des équipements en cas de travaux d'installation,
- (d) assurer le déchargement et le dédouanement rapides aux ports de débarquement et le transport à l'intérieur du pays des produits achetés par la coopération financière non-remboursable,
- (e) exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats vérifiés,
- (f) accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent accomplir leur tâches.

(6) « Utilisation adéquate »

Le pays bénéficiaire est demandé d'opérer et de maintenir de manière appropriée les installations construites et équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable et ainsi si que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) « Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne seront pas réexportés du pays bénéficiaire.

(8) Arrangement bancaire (B/A)

- (a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée ouvrira un compte bancaire au nom du gouvernement du pays bénéficiaire dans une des banques japonaises (ci-après désignée « la Banque »). Le gouvernement du Japon exécutera la coopération financière en effectuant des versements en yens japonais pour couvrir les obligations assumées par le gouvernement du pays bénéficiaire ou par l'autorité désignée en vertu des contrats vérifiés.
- (b) Les versements seront effectués lorsque la demande de paiement aura été présentée par la banque au gouvernement du Japon en vertu de l'autorisation de paiement (A/P) émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée.

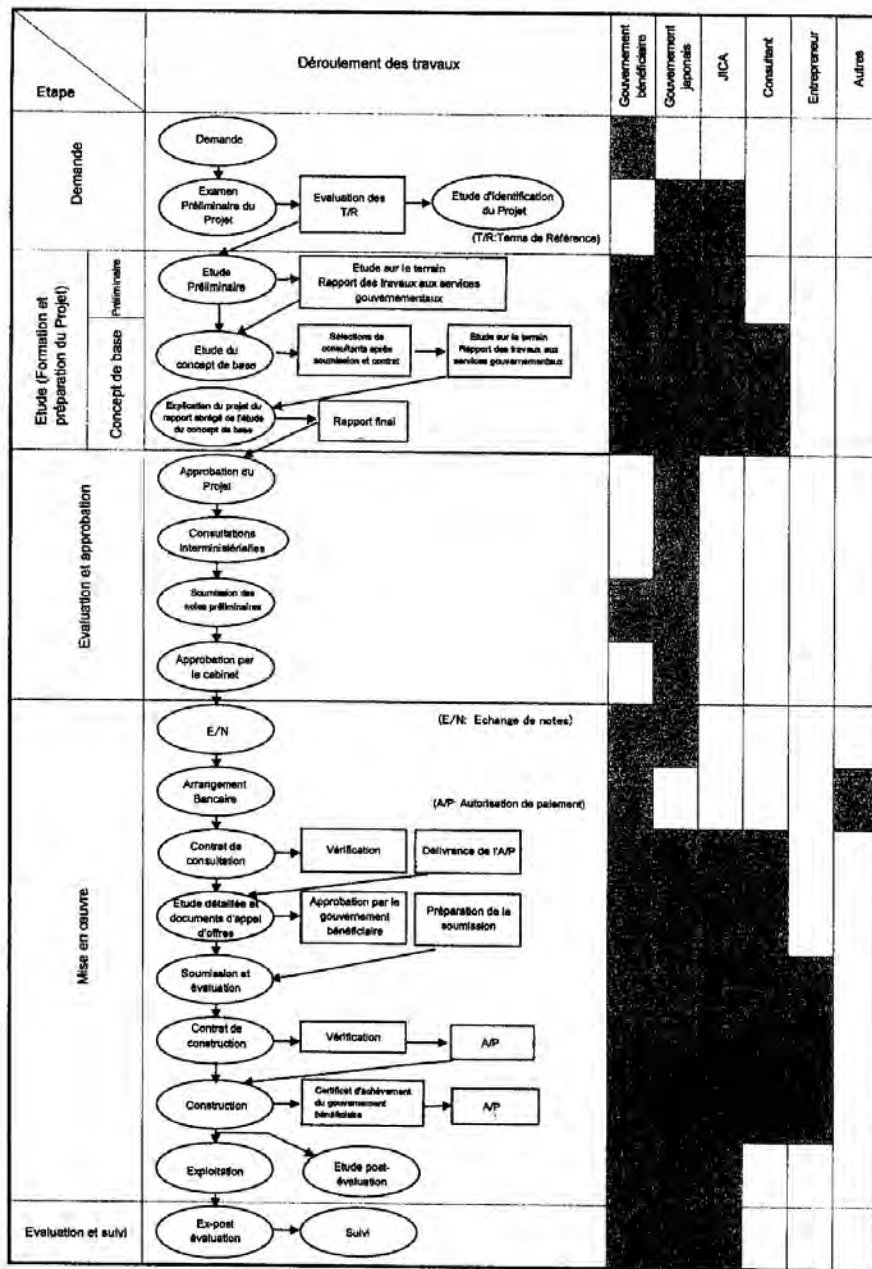
(9) Autorisation de paiement (A/P)

45 SK b

Le gouvernement du pays bénéficiaire réglera à la Banque une commission de notification d'une autorisation de paiement et les commissions de paiement.

107 84 ✓

Schéma d'écoulement de la procédure de la coopération financière non-remboursable



47 Eh *[Signature]*

ANNEXE-IV

Répartition des charges entre les deux gouvernements

No.	Points	Pris en charge par la coopération	Pris en charge par le pays bénéficiaire
1	Acquérir du terrain d'une superficie suffisante		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	—	—
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. lignes de distribution jusqu'au site		●
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. canalisation de distribution d'eau de ville jusqu'au site		●
	b. système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevé)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. canalisation de drainage public jusqu'au site (eaux de pluie et autres)		●
b. système de drainage dans le site (eaux w.c., déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●		
4) Alimentation en gaz			
a. raccordement au système d'alimentation en gaz	—	—	
b. système de distribution dans le site	—	—	
5) Système de téléphone			
a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF) pour le bâtiment		●	
b. répartiteur principal et l'extension après le répartiteur	●		
6) Mobilier et équipement			
a. mobilier général	●	●	
b. équipement de projet	●		
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur l'A/B		
	1) Commission de notification de A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays bénéficiaire	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du projet	●	
10	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail		●
11	Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats vérifiés		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable		●
13	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, indispensables pour le transport et l'installation des équipements		●

Note :

A/B : Arrangement bancaire

A/P : Autorisation de paiement

ANNEXE-V : ECOLES FAISANT L'OBJET DE LA REQUETE

IAEB	No de Site	Nom d'Ecole	IAEB	No de Site	Nom d'Ecole
Province d'ADAMAOUA			Province de l'EST		
Ngaoundere	A-1	EP Bamyanga Gr. 1 et 2	Belabo	E-1	EP Akok Mekel
	A-2	EP Bamyanga Gr. 3		E-2	EP Belabo Gr 1 et 2
	A-3	EP Bideng		E-3	EP Bilingue
	A-4	EP Burkina Gr1 et 2		E-4	EP SCAF
	A-5	EP Camp Militaire	Belabo 4 sites 5 ecoles		
	A-6	EP Djackbol Gr 1 et 2	Bertoua	E-5	EPA Bertoua Gr 1A/B et 2A/B
	A-7	EP Gada-Mabanga		E-6	EPA Bertoua Gr 3A ET 3B
	A-8	EP Gendarmerie Gr 1 et 2		E-7	EPA Bertoua Gr 4A et 4B
	A-9	EP Marza		E-8	EP Bilingue
	A-10	EP Quartier Résidentiel		E-9	EP Mokolo Gr 2
	A-11	EP Quartier Haoussa		E-10	EP Ngalkada
	A-12	EP Sabongari Gr 1 et 2		E-11	EP Nkolbikon Gr 1
	A-13	EP Taa- IFA		E-12	EP Nkolbikon Gr 2
	A-14	EP Bilingue Gr 1 et 2		E-13	EP Quartier ENIA Gr 1 et 2
	A-15	EPA Centre Gr 1 et 2		E-14	EP Tigaza Gr 1 et 2
	A-16	EPA Mabanga Gr 1 et 2		E-15	EP Yademe Gr 1 et 2
	A-17	EPA Baladjil	Bertoua 11 sites 19 ecoles		
Total ADAMAOUA		17sites 25 ecoles	Total EST		15 sites 24 ecoles
ADAMAOUA+EST			TOTAL 32 sites 49 ecoles		

45 *de* *de*

ANNEXE-VI : CRITERES DE SELECTION DES ECOLES FAISANT L'OBJET DE L'ETUDE

(1) Critères de sélection

- a) Les écoles où le Gouvernement du Cameroun ou les communautés ne pourront pas satisfaire les besoins en construction et où il n'est pas prévu d'autres projets de construction scolaire financés par d'autres bailleurs de fonds
- b) Les écoles pour lesquelles une copie du document justifiant le droit d'utilisation de terrain est remise à la partie japonaise durant la période de l'étude sur place.
- c) Les sites où il existe un terrain suffisamment vaste pour construire les infrastructures et dont les conditions topographiques et géotechniques et celles des alentours ne forment pas obstacle à la construction.
- d) Les sites dont le terrain est pourvu d'une voie d'accès permettant la circulation des véhicules de transport et des matériaux de construction même en saison de pluies.
- e) Les sites où il n'existe pas d'obstacle naturel environnemental et social qui pourrait porter atteinte à la sécurité des travaux et du personnel durant les travaux de construction.
- f) Les sites pour lesquels le Gouvernement camerounais peut prévoir à sa charge les salles de classe de substitution lorsqu'il s'agit de construction en remplacement de salles de classe existantes.
- g) Les sites où il est possible d'affecter des maîtres en nombre suffisant et d'assurer le budget suffisant pour le fonctionnement de l'école à construire.
- h) Les écoles où les collectivités et communautés locales peuvent avoir une profonde compréhension et fournir leurs appuis au fonctionnement et à l'entretien d'école

(2) Critères de priorité

Parmi les écoles ayant satisfait les critères ci-dessus mentionnés, celles qui sont dans les conditions ci-après seront prioritaires :

- a) Les écoles dont les classes existantes sont à effectif pléthorique avec un ratio élèves/classe élevé
- b) Les écoles dont la taille du projet (nombre de salles de classe) est suffisamment importante par rapport aux coûts investis.

ky Sg d

4-2. Mission de présentation du rapport sommaire du concept de base

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
DU CONCEPT DE BASE POUR
LE 4EME PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») avait envoyé, en juillet 2008, en République du Cameroun (ci-après désignée « le Cameroun »), une mission d'étude du concept de base pour le 4ème projet de construction d'écoles primaires (ci-après désigné « le Projet ») et a élaboré le rapport sommaire du concept de base conformément aux résultats des discussions et des visites de sites effectuées dans le cadre de ladite mission d'étude et à l'analyse technique effectuée au Japon.

Ensuite la JICA a envoyé au Cameroun, du 7 au 16 décembre 2008, une mission de présentation du rapport sommaire du concept de base (ci-après désignée « la Mission »), dirigée par M. Yuki ARATSU, Directeur Général Adjoint du Département de l'Infrastructure économique de la JICA pour présenter le contenu dudit rapport sommaire et en discuter avec la partie camerounaise.

A l'issue d'une série de discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l'Appendice.


Fait à Yaoundé, le 12 décembre 2008



Monsieur Yuki ARATSU
Chef de la Mission de Présentation
du Rapport Sommaire
du Concept de Base
JICA



Madame HAMAN ADAMA née
Halimatou MAHONDE
Ministre de l'Education de Base
République du Cameroun



Monsieur ESSISSIMA Pascal Hervé
Pour la Direction de la Coopération
Technique Internationale du Ministère de
l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire, et par ordre
République du Cameroun

APPENDICE

1. CONTENU DU RAPPORT SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE

La partie camerounaise a donné son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire du concept de base présenté par la Mission et l'a accepté.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie camerounaise a pris bonne note du système de la coopération financière non remboursable du Japon, des travaux et prestations devant être assurés par la partie camerounaise expliqués par la Mission et décrits dans les annexes 3 et 4 du procès verbal des discussions signé par les deux parties le 1er août 2008. Elle a également pris connaissance des modifications qui pourraient être apportées dans les différentes démarches suite au changement du système de la coopération financière non remboursable du Japon expliquées par la Mission.

3. PLANNING PREVISIONNEL

La JICA élaborera le rapport final sur la base du résultat des discussions effectuées dans le cadre de la présente étude et le remettra à la partie camerounaise avant mars 2009.

4. CONFIDENTIALITE

Les deux parties ont confirmé qu'aucune information relative au Projet, notamment les spécifications des équipements, ne devra être divulguée à des parties tierces avant l'achèvement des processus d'appel d'offres et de soumission du Projet.

5. AUTRES POINTS DISCUTES

5-1 Sites cibles et infrastructures qui seront construites par le Projet

Les sites cibles du Projet et les infrastructures qui seront construites sur chacun des sites sont tels qu'indiqués à l'Annexe-1 ci-jointe.

5-2 Mobilier et matériels didactiques

Les deux parties ont convenu que les contenus respectifs du mobilier et les matériels didactiques qui seront fournis par le Projet sont tels qu'indiqués à l'Annexe-2 ci-jointe.

5-3 Composante Soft

Les deux parties ont convenu de l'exécution de la composante soft pour la gestion et la maintenance des infrastructures et des matériels du Projet.

5-4 Coût estimatif du Projet

La Mission a expliqué le coût estimatif du Projet tel qu'il est indiqué à l'Annexe-3. Les deux parties ont convenu que le coût estimatif du Projet ne devra être en aucune manière divulgué à des parties tierces autres que les personnes concernées avant l'adjudication des contrats pour le Projet. La Mission a signalé que le coût estimatif du Projet n'est qu'une estimation, et par conséquent susceptible de modification. La partie camerounaise en a pris bonne note.



5-5 Travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise

La Mission a expliqué le contenu et le calendrier des travaux et prestations devant être assurés par la partie camerounaise à sa charge dans le cadre du Projet, tels qu'indiqués à l'Annexe-4. La partie camerounaise s'est engagée à assurer la dotation budgétaire nécessaire à leur réalisation et à les exécuter suivant le calendrier.

5-6 Prise en charge de la TVA et les autres taxes imposées sur les matériels et matériaux destinés au Projet

La partie camerounaise s'est engagée à prendre en charge la TVA et les autres taxes imposées sur les matériels et matériaux destinés au Projet.

5-7 Dédouanement de matériels et matériaux importés pour le Projet

La partie camerounaise s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour que les matériels et matériaux de construction destinés au Projet puissent être dédouanés dans un délai d'une semaine, et qu'au cas où les démarches relatives au dédouanement accuseraient du retard, le Ministère de l'Education de Base fera appel aux ministères concernés sous sa propre responsabilité pour que le dédouanement puisse être assuré dans les plus brefs délais.

5-8 Affectation des instituteurs

La partie camerounaise a garanti d'assurer l'affectation des instituteurs en nombre nécessaire pour la gestion des écoles qui seront construites par le projet.

6. 5^{ème} PROJET

Pour la stabilité politique du pays et le maintien de la paix, le Cameroun qui est un pays très diversifié, réitère sa très forte demande de voir la réalisation du 5ème projet dans la région du Nord-ouest; seule région qui n'a pas encore été ciblée par la coopération japonaise pour la construction d'écoles.

Dans cet ordre d'idées, la partie camerounaise apprécierait fortement que l'ouverture de discussions pour le 5ème projet soit hautement envisagée au cours du premier semestre 2009.

La mission japonaise en a pris bonne note et s'est engagée à transmettre cette demande aux autorités compétentes de son pays.

La partie camerounaise apprécie fortement les efforts du peuple et du gouvernement japonais qui lui ont permis d'avoir, à travers le pays, de très belles écoles. Elle a expliqué que ces écoles sont appréciées par tout le monde et demandées avec beaucoup d'insistance par toutes les régions restantes. Elle souhaite que ce projet se poursuive.

Liste des Annexes

Annexe-1 : Liste des sites cibles et infrastructures qui seront construites

Annexe-2 : Mobilier et matériels didactiques qui seront fournis par le Projet

Annexe-3 : Coût estimatif du Projet

Annexe-4 : Travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise

Annexe-1 : Liste des sites cibles et infrastructures qui seront construites

No.	Ecoles Primaires	Projet						Module des Infrastructures						alimentation en eau		
		Flux	Gr.	Nbr de Salles de classe			Total	Module de salles de classe				Module de Blocs Latrine				
				existantes en dur	existantes à réhabiliter	Nouvelle construction		2A6	2B6	2A6DD	2B6DD	L10A	L10B		L12	
Province de l'Adamaoua																
A-1	EP Bamyangra Gr. 1/2	2	4	5	0	12	17			1	1	1				○
A-4	EP Burkina Faso Gr1/2	2	2	3	1	12	16		1		1	1				
A-7	EP Gada-Mabanga	2	2	0	0	12	12		1		1		1			
A-12	EP Sabongari Gr 1/2	2	4	0	6	18	24	1		2				1		○
A-16	EPA Mabanga Gr 1/2	2	2	0	4	12	16		1		1	1				○
Sous-Total			14	8	11	66	85	1	3	3	4	3	1	1		
Province de l'Est																
E-2	EP Belabo Gr 1	2	2	0	2	12	14	1		1			1			○
E-5	EPA Bertoua Gr 1A/B,2A/B	2	4	0	0	18	18	1		2				1		○
E-13	EP Quartier ENIA Gr 1/2	2	2	0	4	12	16	1			1		1			○
E-14	EP Tigaza Gr 1/2	2	2	0	1	12	13	1		1			1			○
E-15	EP Yademe Gr 1	2	2	0	0	12	12	1		1		1				○
Sous-Total			12	0	7	66	73	5	0	5	1	1	3	1		
TOTAL			26	8	18	132	158	6	3	8	5	4	4	2		

(Handwritten signatures and initials)

Annexe-2 : Mobilier et matériels didactiques qui seront fournis par le Projet

Mobilier

Local	Mobilier	Quantité/local	Remarques
Salle de classe	Table-banc de 2 places pour élèves	30	Pour les petites classes / grandes classes
	Table pour maître	1	
	Chaise pour maître	1	
Bureau de directeur	Table	1	
	Chaise	1	
	Chaise pour visiteur	3	
	Panneau d'affichage	1	
Antichambre/magasin	Table	1	Pour les travaux préparatifs d'instituteurs, accueil de visiteurs, etc.
	Chaise	4	Pour les travaux préparatifs d'instituteurs, accueil de visiteurs, etc.

Matériels didactiques

Matériel	Quantité (par salle de classe)
Règle	1
Equerre (45°)	1
Equerre (60°)	1
Rapporteur	1
Compas	1
Té	1
Brosse effaceur pour tableau	2

Matériel	Quantité (par groupe)
Carte mondiale	1
Carte d'Afrique	1
Carte du Cameroun	2
Planche de langue, (SIL, CP)	1 jeu
Planche de science (CE1, CE2, CM1 et CM2)	1 jeu
Globe terrestre	1

Annexe-4 : Travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise

Ville	No.	Ecoles primaires	Période d'exécution								
			Avant le démarrage des travaux de construction				Avant la fin des travaux de construction			Après les travaux de construction	
			Terras- sement	Démolition/enlèvement des ouvrages existants			Terrain pour salles de classe provisoires	Branchement de la canalisation en eau (m)	Clôture (m)	Nbre SdC existantes à réhabiliter (Nb.)	Plantation d'arbres sur talis (m ²)
				SdC (Nb.)	Bureau Directeur (Nb.)	Superficie total à démolir (m ²)					
Province de l'Adamaoua											
	A-1	EP Barnyanga Gr 1/2	0	0	0	-	90	540	0	200	
	A-4	EP Bourkina Faso Gr 1/2	0	4	0	250	Forage existant	460	1	100	
	A-7	EP Gadia-Mahanga	0	0	0	-	-	610	0	40	
	A-12	EP Saïjougari Gr 1	0	8	0	540	En dehors l'école	20	520	6	160
	A-16	EPA Mahanga Gr 1	0	0	0	-	-	10	-	4	200
Total			0	12	0	790	-	120	2,130	11	700
Province de l'Est											
	E-2	EP Belabo Gr 1/2	-	0	0	-	-	20	590	2	3
	E-5	EPA Bertoua Gr 1A/B&Gr 2A/B	0	12	2	1,140	Dans l'école	20	540	0	205
	E-13	EP Quartier BNIA Gr 1/2	0	5	1	470	Dans l'école	90	320	4	100
	E-14	EP Tigéza Gr 1/2	0	2	0	170	Dans l'école	5	400	1	275
	E-15	EP Yademé Gr 1/2	0	0	0	-	-	15	560	0	2
Total			0	19	3	1,780	-	150	2,410	7	585
TOTAL			0	31	3	2,570	-	270	4,540	18	1,285

5. Plan de la Composante Soft

1. Arrière-plan de la Composante Soft

Avant le présent Projet qui est le quatrième projet de construction d'écoles primaires, le Cameroun a bénéficié jusqu'au présent des trois projets de construction d'écoles primaires réalisés en 9 étapes dans le cadre de la coopération financière non remboursable. En outre, une assistance technique appelée « la Composante Soft » sur la maintenance des infrastructures scolaires a été mise en œuvre dans le cadre du deuxième projet.

1-1 (1) Résultats obtenus et défis à relever identifiés dans le cadre du deuxième projet de construction d'écoles primaires

1) Contenu de la Composante Soft

Le contenu de la Composante Soft mise en œuvre dans le cadre du deuxième projet est comme suit :

Composante 1 : Formation sur le simple diagnostic des infrastructures d'école primaire et la collecte des données de l'état des lieux des infrastructures
<p>La formation a été dispensée pour amener les participants à pouvoir distinguer les entretiens que les délégations décentralisées du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) et l'école peuvent exécuter et les réhabilitations/la construction en remplacement qui doivent être pris en charge par le MINEDUB, et effectuer les simples diagnostics des infrastructures scolaires sur le degré de délabrement, les points à réparer ou à réhabiliter, etc., au moyen de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires dont les critères d'évaluation sont uniformisés. Il s'agissait d'une formation pour collecter les données de base pour l'élaboration du plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires. En effet, les données de base ont été collectées pour servir d'une partie de la statistique de la carte scolaire à l'échelle nationale, et les participants ont été formés sur l'élaboration du plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires sur la base des données de base collectées à travers les diagnostics des infrastructures.</p> <p>Participants : Inspecteurs, directeurs d'école, conseils d'écoles (personnel enseignant, membres du conseil et membres de l'association des parents d'élèves (APE)) des zones/écoles cibles du Projet de don japonais et personnel technique du MINEDUB au niveau central</p> <p>Outils utilisés : Manuel de diagnostic des infrastructures scolaires, manuel de remplissage de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires et fiche de diagnostic des infrastructures scolaires</p>
Composante 2 : Formation sur les méthodes de diagnostic et les techniques de maintenance des infrastructures d'école primaire
<p>La formation a été dispensée en faveur du personnel technique en bâtiment de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération du MINEDUB, en utilisant le manuel de diagnostic des infrastructures scolaires sur les techniques de diagnostics des matériaux, du gros œuvre, du degré de délabrement, etc., des bâtiments, installations et mobilier des écoles existantes, sur les</p>

Plan de la Composante Soft

techniques d'entretien et de maintenance notamment les méthodes de réparation, d'estimation des coûts et d'entretien/maintenance, ainsi que sur l'élaboration du document de diagnostic et de la fiche de l'état des lieux des infrastructures, afin de mettre en place un système qui est en mesure d'exécuter le plan global d'entretien et de maintenance des infrastructures (diagnostic des infrastructures, estimation des coûts, budgétisation des coûts et exécution des travaux) pour les réparations/réhabilitations des infrastructures devant être prises en charge par le niveau central du MINEDUB.

Participants : Personnel technique en bâtiment du MINEDUB, au niveau central

Outils utilisés : Manuel de diagnostic des infrastructures scolaires, Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire

Composante 3 : Formation sur les méthodes de maintenance des infrastructures d'école primaire en faveur des inspecteurs, directeurs d'école, et conseils d'écoles

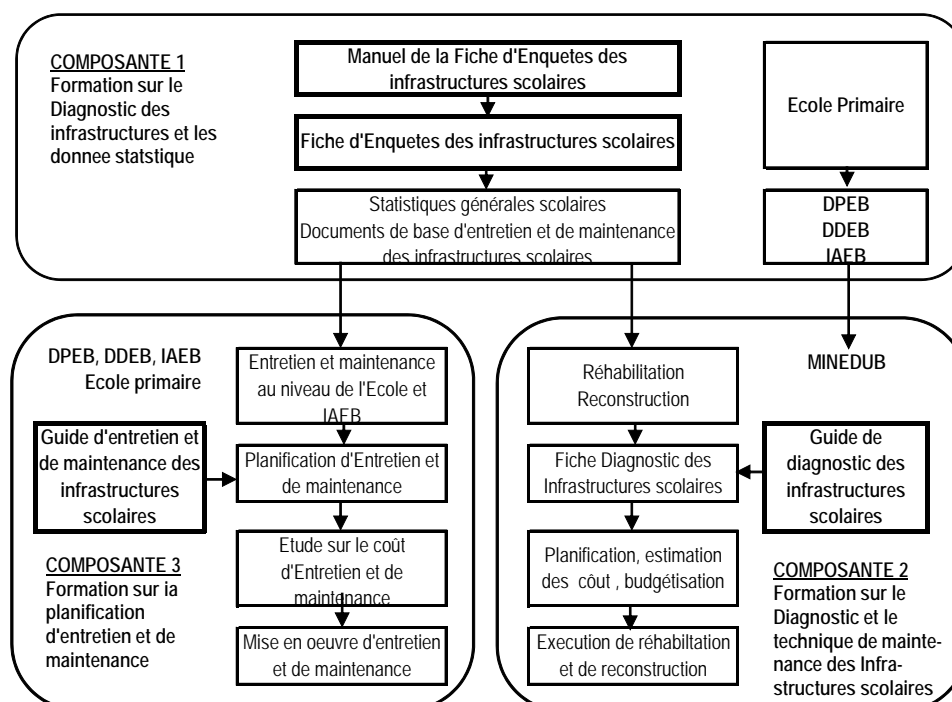
La formation a été dispensée sur les méthodes d'entretien et de maintenance notamment les réparations quotidiennes auxquelles les délégations décentralisées, Inspections d'Arrondissements de l'Education de Base (IAEB) et les écoles peuvent faire face, afin de mettre en place un système avec lequel les écoles peuvent exécuter le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires (diagnostic des infrastructures, estimation des coûts, budgétisation des coûts et exécution des travaux) avec l'appui des délégations décentralisées du MINEDUB.

Participants : Inspecteurs, directeurs d'école, conseils d'écoles (personnel enseignant, membres du conseil et APE)

Outils utilisés : Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire

Schéma conceptuel de la Composante Soft mise en œuvre dans le cadre du deuxième

projet



Plan de la Composante Soft

2) Résultats obtenus de la Composante Soft

Les résultats obtenus par la Composante Soft mise en œuvre dans le cadre du deuxième projet de construction d'écoles primaires sont tels qu'indiqués ci-après.

<p>Résultat 1 : La fiche de l'état de lieux des bâtiments scolaires est uniformisée sur la base du résultat des simples diagnostics des infrastructures scolaires et les données relatives aux infrastructures sont disponibles au sein du MINEDUB.</p>
<p>La formation a été dispensée à l'encontre des inspecteurs et directeurs d'école des écoles ciblées par le projet de don japonais et du personnel technique du MINEDUB, et le MINEDUB dispose des données des infrastructures comme une partie de la statistique de la carte scolaire, et les utilise pour l'élaboration du plan de construction des salles de classe d'écoles primaires, du plan de réhabilitation des infrastructures scolaires et du plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires de l'ensemble du pays. De plus, dans les écoles cibles par le projet, les données des infrastructures sont collectées par elles-mêmes et utilisées pour élaborer le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires.</p>
<p>Résultat 2 : Le système de suivi des écoles primaires ayant bénéficié des interventions financées sur le don du Japon est mis en place et opérationnalisé au siège du MINEDUB, et l'entretien et la maintenance des infrastructures sont assurés de façon adéquate.</p>
<p>La Division de la Planification, des Projets et de la Coopération du MINEDUB a mis en place en 2004 « l'unité de suivi de la maintenance des écoles primaires construites par le Don Japonais » avec comme effectifs 3 techniciens en bâtiments qui ont bénéficié de la formation et a élaboré et mis en pratique « le manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires construites par le don du Japon ». Ladite unité a été réorganisée en « le comité de pilotage et l'unité d'exécution du projet Don Japonais » en vertu du « décret portant exécution du Projet Don Japonais » de janvier 2007 ; laquelle unité se charge en outre de l'entretien et de la maintenance des écoles primaires construites par le don japonais, de l'exécution et de la gestion de projets japonais, de l'élaboration de plans liés aux projets de don japonais ainsi que de la planification, de la budgétisation, des appels d'offres et soumission et de la gestion des travaux et prestations à la charge de la partie camerounaise.</p> <p>L'unité de suivi de la maintenance des écoles primaires construites par le Don Japonais a mené, en décembre 2004, « l'étude sur l'état de gestion et de maintenance » dans les 68 écoles (groupes) de 30 sites ayant bénéficié du premier projet de construction d'écoles primaires, dans le cadre de laquelle elle a effectué le diagnostic et l'évaluation des infrastructures scolaires et exécuté les travaux de maintenance jugés nécessaires.</p> <p>De même, l'unité d'exécution du Projet Don Japonais a mené, en mars 2008, « l'étude sur l'état de gestion et de maintenance dans les 65 écoles (groupes) de 30 sites ayant bénéficié du deuxième projet de construction d'écoles primaires, dans le cadre de laquelle elle a examiné comment et par qui les infrastructures sont entretenues. En outre de ce qui vient d'être mentionné, ladite unité est en train d'effectuer le diagnostic et l'évaluation des infrastructures et élaborer le devis estimatif des travaux de maintenance et le plan de maintenance, dont la mise en œuvre est prévue à partir de l'exercice suivant. Il s'agit des travaux de pose des installations/équipements électriques qui n'ont pas été pris en compte par la partie japonaise, de remise en peinture, de réparation des installations d'alimentation en eau de blocs sanitaires, de remplacement de la quincaillerie de portes, de remplacement de verres de fenêtres persiennes de</p>

Plan de la Composante Soft

bureaux de directeur, etc.
Résultat 3 : Les infrastructures des écoles primaires ayant bénéficié des interventions financées sur le don et des activités de la Composante Soft sont entretenues en bon état.
<p>A l'instar de la composante 1, la formation et l'encadrement ont été dispensés à l'encontre des inspecteurs, directeurs d'école, et des personnes concernées des conseils d'écoles (personnel enseignant, membres du conseil et APE) des écoles cibles du Projet de don japonais.</p> <p>D'après le résultat de «l'étude sur l'état de gestion et de maintenance dans les écoles ayant bénéficié du deuxième projet de construction d'écoles primaires» effectuée par l'unité d'exécution du Projet Don Japonais, dans les 8 sur 65 écoles ayant fait l'objet de l'étude l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires sont assurés par le gardien recruté par l'APE, tandis que dans le reste, soit 57 écoles ils sont assurés par le directeur d'école, les instituteurs et les élèves, et pour les 36 écoles, soit environ la moitié du nombre total, les communautés locales y compris l'APE fournissent leur appui à la gestion et à la maintenance d'école. D'autre part le MINEDUB affecte en priorité les directeurs qui excellent en gestion et maintenance dans les écoles ayant bénéficié du projet de don japonais, et de ce fait, les écoles de 30 sites cibles du projet sont entretenues de façon plus ou moins satisfaisante.</p>

3) Synthèse des résultats et défis à relever de la Composante Soft

Les activités, résultats et défis à relever de la Composante Soft peuvent être récapitulés dans le tableau ci-après :

Activités	Résultats	Défis à relever
1 Formation sur le simple diagnostic des infrastructures d'école primaire et la collecte des données des infrastructures en faveur des inspecteurs et directeurs d'écoles	La fiche de l'état des lieux des infrastructures est uniformisée sur la base des simples diagnostics des infrastructures scolaires et les données des infrastructures sont disponibles au sein du MINEDUB.	Le résultat de diagnostic des infrastructures (matériaux, spécifications, degré de délabrement, etc.) varie d'un directeur à l'autre, d'où il est nécessaire d'uniformiser les critères d'évaluation.
2 Formation sur les méthodes de diagnostic des et d'entretien et de maintenance des infrastructures d'école primaire en faveur du personnel technique du MINEDUB, niveau central	Le système de suivi des écoles ayant bénéficié de projets de don japonais est mis en place au siège du MINEDUB de sorte que l'entretien et la maintenance des infrastructures sont assurés de façon adéquate.	Le siège du MINEDUB assure directement l'entretien et la maintenance des écoles ayant bénéficié de projets de don japonais, et les attributions des délégations décentralisées du MINEDUB qui doivent se charger directement de la gestion des écoles ne sont pas clairement identifiées.
3 Formation sur l'entretien et la maintenance des infrastructures d'école primaires en faveur des inspecteurs, directeurs d'école et conseils d'école	Les infrastructures des écoles ayant bénéficié de la Composante Soft sont entretenues de façon adéquate par le directeur d'école, les instituteurs et les élèves.	Du fait que les conseils d'école ne sont pas organisés de façon opérationnelle, le nombre d'écoles qui assurent l'entretien et la maintenance des infrastructures avec l'appui des populations et communautés est limité, et la plupart d'entre eux ne sont pas organisés de

Plan de la Composante Soft

		manière à pouvoir effectuer de façon planifiée l'entretien et la maintenance.
--	--	---

(2) **Problématique relative à la gestion et à la maintenance d'école primaire dans le cadre du 4^{ème} projet de construction d'écoles primaires**

Dans le cadre de l'étude du concept de base, ont été effectuées les études sur l'état d'entretien et de maintenance des infrastructures des écoles primaires ayant bénéficié des trois projets de don japonais réalisés dans le passé et de celles cibles du 4^{ème} Projet et sur le système de gestion et de maintenance au niveau du MINEDUB, des délégations décentralisées du MINEDUB et des écoles primaires, ainsi que les interview auprès des enseignants envoyés comme jeunes volontaires japonais dans les écoles primaires ayant bénéficié des premier et deuxième projets de don japonais. A travers ces études et interview la problématique relative à la gestion et à la maintenance des écoles primaires du Cameroun ci-dessous mentionnée a été identifiée :

Problème 1 : Les rôles et responsabilités en matière de gestion d'école des structures décentralisées du MINEDUB qui doivent gérer directement les écoles ne sont pas clairement définis.

La Division de la Planification, des Projets et de la Coopération du MINEDUB a mis en place l'Unité d'Exécution du Projet Don Japonais et assure le suivi et la maintenance des écoles primaires ayant bénéficié des projets de don japonais. Toutefois, du fait que non seulement la répartition des responsabilités en matière de gestion et de maintenance des écoles primaires entre les structures décentralisées du MINEDUB (Niveaux de provinces départements et arrondissements) qui doivent se charger directement de la gestion des écoles primaires n'est pas clairement définie, mais également les rôles des conseils d'écoles qui ont été mis en place pour assurer la gestion et la maintenance d'école ne sont pas précisés non plus, si bien qu'ils ne peuvent pas s'acquitter de leur fonctions de façon satisfaisante.

Eu égard au fait qu'au total 208 écoles primaires sur 85 sites situées dans les 31 arrondissements scolaires des 19 villes de 7 provinces ont bénéficié l'intervention dans le cadre des trois projets de don japonais, le MINEDUB souhaite définir clairement l'étendue des responsabilités et la répartition des rôles entre le siège du MINEDUB, les délégations décentralisées du MINEDUB, les écoles et les conseils d'école, tout en laissant au niveau central le système qui assure directement la gestion et la supervision de projets de don japonais, et mettre en place le système de gestion et de maintenance des infrastructures des écoles primaires de l'ensemble du pays y compris les écoles qui n'ont pas bénéficié d'intervention par le don japonais. En outre, étant donné que les personnes en charge et directeurs d'écoles qui ont été formés dans le cadre de la Composante Soft sont permutés et que les membres de conseils d'écoles sont renouvelés après l'expiration de la durée de mandat, dans certaines écoles les savoir-faire acquis à travers les formations ne peuvent pas être capitalisés ou la passation d'information relative aux manuels et guides conservés dans chacune des écoles n'est pas assurée, d'où l'encadrement en la

Plan de la Composante Soft

matière par les personnes en charge au niveau central du MINEDUB est nécessaire, ce qui montre que la mise en valeur et la pérennisation des acquis de la Composante Soft constituent un des défis à relever.

Il est donc primordial d'identifier clairement l'étendue des rôles et responsabilités de chacun des différents niveaux administratifs en tant qu'attributions et celle de conseils d'école, afin de mettre en place un système qui peut assurer de façon adéquate la gestion et la maintenance d'école comme une entité organisée, même si les personnes en charge changent, car ce faisant, les infrastructures des écoles construites par les projets de don japonais pourront être gérées et entretenues de façon meilleure en collaboration avec le MINEDUB (niveau central et délégations décentralisées), l'école et le conseil d'école (communauté locale).

Problème 2 : Les conseils d'écoles ne sont pas organisés et le système de gestion et de maintenance d'école avec l'appui des populations et communautés n'est pas instauré

Les infrastructures et équipements de l'école primaire doivent être gérés et entretenus par le conseil d'école, l'APE, le directeur d'école et le corps enseignant en collaboration entre eux et sous la supervision du MINEDUB et de ses délégations décentralisées (Niveaux de province, de département et d'arrondissement). Le conseil d'école, dont la mise en place au sein de chacune des écoles est obligatoire a été instituée par le "Décret portant organisation des établissements scolaires publics (19 février 2001)" comme organe de supervision, de conseil, de délibération et d'évaluation du fonctionnement de l'école publique, est une entité qui participe à la gestion et au fonctionnement de l'école en fournissant son appui au directeur d'école. Le conseil d'école est composé du président (nommé par le MINEDUB, élu parmi les notables de la localité, le personnel du MINEDUB, etc.), du vice-président (président de l'APE), du directeur d'école, des représentants respectifs de l'APE, des instituteurs, des élèves et des communautés locales, et de l'agent financier, et constitue avec l'APE le système d'appui au fonctionnement de l'école. Les attributions du conseil d'école sont les suivantes :

- Etablir le règlement de l'école, et adopter l'organisation de fonctionnement et le plan de fonctionnement ;
- Elaborer et gérer le budget de l'école, mobiliser les ressources financières ;
- Gérer et mettre en valeur les infrastructures, équipements et ressources humaines ;
- Participer à la campagne de scolarisation de la localité.

Néanmoins, bien que les conseils d'école soient mis en place dans toutes les écoles, dans de nombreuses écoles, même l'assemblée générale n'est pas tenue et dans l'état actuel des choses il est difficile de dire que les conseils d'école sont bien organisés et opérationnels. De plus, la répartition des rôles avec l'APE qui était le noyau de la gestion et du fonctionnement d'école n'est pas clairement définie et la collaboration entre ces deux entités ne peut pas se faire de façon adéquate. En particulier, pour l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires, une grande partie de ceux-ci est prise en charge par les ressources financières des communautés locales et de l'APE pour les raisons que l'affectation du budget alloué par le Gouvernement

Plan de la Composante Soft

(budget de fonctionnement d'école) est limitée d'une part et qu'un système de budget à l'échelle nationale pour les coûts d'entretien quotidien n'est pas encore instauré d'autre part. Etant donné que l'APE a le droit d'utiliser à sa disposition les sommes perçues au titre de cotisations pour l'APE (en espèces), elle joue un rôle indispensable pour le fonctionnement de l'école notamment la prise en charge des salaires des instituteurs recrutés pour combler ceux en déficit, des coûts de maintenance des infrastructures, d'achat des matériels et équipements, de petites réhabilitations des infrastructures et de coûts de cérémonies et œuvre scolaire. Il ressort de ce qui vient d'être mentionné que les rôles des communautés locales et de l'APE qui ont participé à la création de l'école et à la construction de salles de classe et ont contribué à la gestion et au fonctionnement d'école demeurent à ce jour très importants.

Rubriques et montants de coûts de fonctionnement et de maintenance de l'école primaire (situation actuelle)

	MINEDUB		APE	
	Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Recettes	Budget de fonctionnement	2500 FCFA/élève	Cotisations pour APE	2000 à 4000 FCFA /élève, taux de perception : 50 %
Dépenses				
Coût du personnel	Titulaires Vacataires	100 à 150.000 FCFA/mois x 12 mois 100.000 FCFA/mois x 10 mois (directement pris en charge par le MINEDUB)	Salaire du gardien Salaires des instituteurs APE	5.000 à 10.000 FCFA mois 10.000 à 15.000 FCFA/mois x 10 mois
Coût de gestion/ fonctionnement	Assurance scolaire : 100, achat de livres : 200, Frais d'inscription : 200, bulletin mensuel : 200, frais de syndicat : 100, activités sportives et culturelles : 500, frais du conseil d'école : 300, coût d'entretien des infrastructures : 400, frais du projet d'école : 500, Total : 2500 FCFA (dépense par élève, unité : FCFA)		Achat du mobilier, de manuels scolaires, de matériels didactiques et consommables, sports/cérémonies/œuvre scolaires, vidange de fosses de latrines, redevances d'eau	
Paquet minimum	Craies, peinture ardoise, kit de pharmacie scolaire, imprimés tels que les listes d'appel, cahiers, matériel de bureau et matériel didactique, etc. (fournis par le MINEDUB)			
Coût de construction /réparation des infrastructures scolaires	Construction et réhabilitation (remplacement de couvertures, remise en peinture, réparation de grande envergure) de salles de classe (directement pris en charge par le MINEDUB)		Coûts de réparations (couvertures, portes et fenêtres, mobiliers, gros œuvre, etc.) Construction de salles de classe (salles de classe provisoires)	

Le conseil d'école est mis en place mais il n'est pas opérationnel, car les communautés locales et l'APE qui fournissaient leur appui à l'école de leur propre initiative n'ont pas confiance en conseil d'école qui est mis en place par le Gouvernement pour les raisons, notamment : 1) le Gouvernement a instauré la gratuité de l'école, mais les communautés locales qui fournissait leur appui à l'école sont toujours obligées de prendre en charge les salaires des instituteurs, la construction de salles de classe, la réparation de couvertures, etc., ; 2) la gestion de l'école n'est pas transparente et 3) l'APE ne veut pas la gestion unique du budget de fonctionnement et de la sommes perçues au titre de cotisations pour l'APE d'autant plus que l'utilisation de l'appui

Plan de la Composante Soft

financière octroyé par l'APE n'est pas transparente. En effet, afin de pouvoir obtenir la confiance des communautés locales, il importe de définir clairement les rôles respectifs (activités, coûts) du MINEDUB (niveau central, niveau provincial, niveau départemental et arrondissement), de l'école et du conseil d'École (instituteurs/APE/élèves/communautés locales), car si les différents acteurs, notamment les populations peuvent reconnaître leurs rôles en matière de gestion et de maintenance de l'école et faire confiance en MINEDUB et école, leur esprit de participation à la gestion d'école pourra être amélioré.

Le Gouvernement du Cameroun a inscrit comme l'une des actions à entreprendre dans son plan d'action stratégique du secteur de l'éducation, «la réalisation de la gestion participative de l'école par les communautés et instituteurs» pour une gestion autonome de l'école y compris la maintenance des infrastructures, tout en prenant les différentes mesures notamment la construction de salles de classe, le recrutement d'instituteurs, la titularisation d'instituteurs recrutés par l'APE, etc., avec l'appui des donateurs, en vue d'atteindre l'un des principaux objectifs de « la stratégie sectorielle éducation 2006 (version révisée) » qui est «la scolarisation primaire universelle ». Il s'agit d'une action qui vise à renforcer l'articulation entre le conseil d'école, l'APE et les populations et d'établir le partenariat avec la communauté scolaire dans la gestion et la maintenance de l'école dans le contexte où le budget du MINEDUB est limité, d'autant plus que « la réalisation de la gestion participative de l'école » ne peut se réaliser qu'à travers l'établissement du système de gestion et de maintenance de l'école du MINEDUB et l'identification des responsabilités et le renforcement de la capacité du conseil d'école.

Les mesures ci-dessous énumérées sont nécessaires pour que le conseil d'école soit opérationnalisé et la gestion et la maintenance d'école puissent être assurées de façon adéquate :

Identifier clairement ce que le MINEDUB prend en charge (prise en charge du coût de fonctionnement, prise en charge des salaires des instituteurs recrutés par l'APE, etc.) et solliciter la communauté scolaire (conseil d'école, APE et communautés locales) de sa collaboration en vue d'établir le partenariat (y compris la prise en charge financière) avec elle au niveau local ;

Identifier clairement la répartition des responsabilités entre le MINEDUB, les délégations décentralisées du MINEDUB (province, département et arrondissement), l'école et le conseil d'école ;

Assurer la transparence de la comptabilité du conseil d'école et de l'APE avec le MINEDUB et les délégations décentralisées du MINEDUB ;

Assurer la communication étroite et établir une relation de collaboration entre le MINEDUB, les délégations décentralisées du MINEDUB, l'école, le conseil d'école et l'APE ;

Etablir un système dans le cadre duquel les informations relatives à la fiche de l'état des lieux

Plan de la Composante Soft

des infrastructures de la carte scolaire, à la situation de maintenance, aux besoins de maintenance/réhabilitation/remplacement par la nouvelle construction, aux budgets demandés, etc., de chacune des écoles sont transmises de façon adéquate à partir de l'école → l'Inspection d'Arrondissement → la Délégation Provinciale → la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération du MINEDUB, les informations ainsi parvenues au MINEDUB sont gérées de façon centralisée au sein du MINEDUB, les plans de maintenance/réhabilitation/remplacement par la nouvelle construction sont élaborés et budgétisés sur la base de ces informations, et les budgets les concernant sont transférés à partir du MINEDUB → la Délégation Provinciale → l'Inspection d'Arrondissement → l'école pour exécuter les travaux.

Problème 3 : L'utilisation et l'entretien des blocs sanitaires ne sont pas habituels et l'eau n'est pas gérée de façon adéquate, ce qui rend difficile la gestion d'hygiène des élèves, le nettoyage des blocs sanitaires, etc.

Certaines écoles sont confrontées par les problèmes de la gestion d'hygiène des élèves, du nettoyage de blocs sanitaires, etc., du fait que les élèves n'ont pas l'habitude d'utiliser correctement les blocs sanitaires car le type de toilette qu'ils utilisent à la maison et celui de blocs sanitaires construits par le don japonais sont différents d'une part et que l'eau courante n'est pas disponible en raison de la suspension de l'alimentation en eau suite au non-paiement de redevances d'eau, de la défaillance ou du vol de robinets, de compteur d'eau, etc., d'autre part.

Etant donné que les localités cibles du 4^{ème} projet de construction d'écoles primaires sont situées dans les zones les moins développées du Cameroun, il faut sensibiliser non seulement les personnes concernées de l'école, mais aussi les parents d'élèves à l'utilisation correcte et à l'entretien de blocs sanitaires. Par ailleurs, parmi les 10 cibles sites 8 sites seront branchés au réseau d'alimentation en eau et 1 site est pourvu d'un forage. Pour le dernier qui reste, la partie camerounaise mettra en place un point d'eau. Il est donc nécessaire d'établir un système qui peut assurer de façon continue le paiement de redevances d'eau et la gestion des installations d'alimentation en eau en créant par exemple un comité de gestion d'eau au sein du conseil d'école dans les écoles cibles du Projet.

2. Pourquoi la Composante Soft est nécessaire

Il a été confirmé que les résultats de la Composante Soft du 2^{ème} projet sont valorisés de manière efficace au niveau du siège du MINEDUB. Toutefois, pour la mise en place d'un système qui peut assurer de façon adéquate l'entretien et la maintenance des infrastructures construites par le Projet, il est nécessaire de mettre en œuvre la Composante Soft pour relever les défis ci-dessus indiqués et permettre la gestion participative de l'école.

3. Objectifs de la Composante Soft

Objectif global

La directive de gestion et de maintenance de l'école primaire permettant au MINEDUB de pérenniser les résultats de la Composante Soft est élaborée et les communautés sont amenées à pouvoir assurer la gestion participative de l'école.

Objectifs spécifiques

- 1) Les étendues des attributions et des responsabilités respectives du MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB et IAEB), de l'école primaire, du conseil d'écoles et de l'APE sont clairement définies, et un organe de gestion, d'entretien et de maintenance d'école qui peut fonctionner en tant que système est mis en place (diagnostic des infrastructures, flux d'information, mesures de dotation budgétaire, mise en œuvre des activités d'entretien et de maintenance, gestion et supervision ainsi que suivi).
- 2) Le conseil d'école de chacune des écoles cibles du Projet est organisé et opérationnalisé de manière qu'il puisse élaborer le plan de gestion d'école, le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires et le plan de répartition du budget, assurer de façon appropriée la gestion de la comptabilité scolaire, effectuer le diagnostic des infrastructures et exécuter les travaux de maintenance lui-même, sous la gestion du MINEDUB et avec la participation des communautés.
- 3) L'état de gestion et l'information relative à la comptabilité d'école sont rendus publics pour assurer la transparence de la gestion d'école et le système est renforcé de manière à pouvoir utiliser de façon efficace le budget de fonctionnement attribué par l'Etat.
- 4) Les appuis concernant la modalité d'utilisation de blocs sanitaires ainsi que la gestion et la maintenance de blocs sanitaires et de points d'eau sont fournis pour améliorer les conditions d'hygiène des élèves.
- 5) Le contenu de la Composante Soft ne sera pas limité seulement à des thèmes liés aux écoles cibles du Projet, mais il sera constitué de thèmes techniques qui pourront être utiles en général.

4. Résultats obtenus (effets directs)

- 1) Une utilisation efficace par le MINEDUB du guide de gestion et la maintenance de l'école primaire élaboré en versions textes, bandes dessinées et vidéo permet la gestion et la maintenance durables des écoles.
- 2) L'élaboration du guide de gestion et de maintenance de l'école primaire qui définit clairement la répartition des rôles et responsabilités entre le MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB,

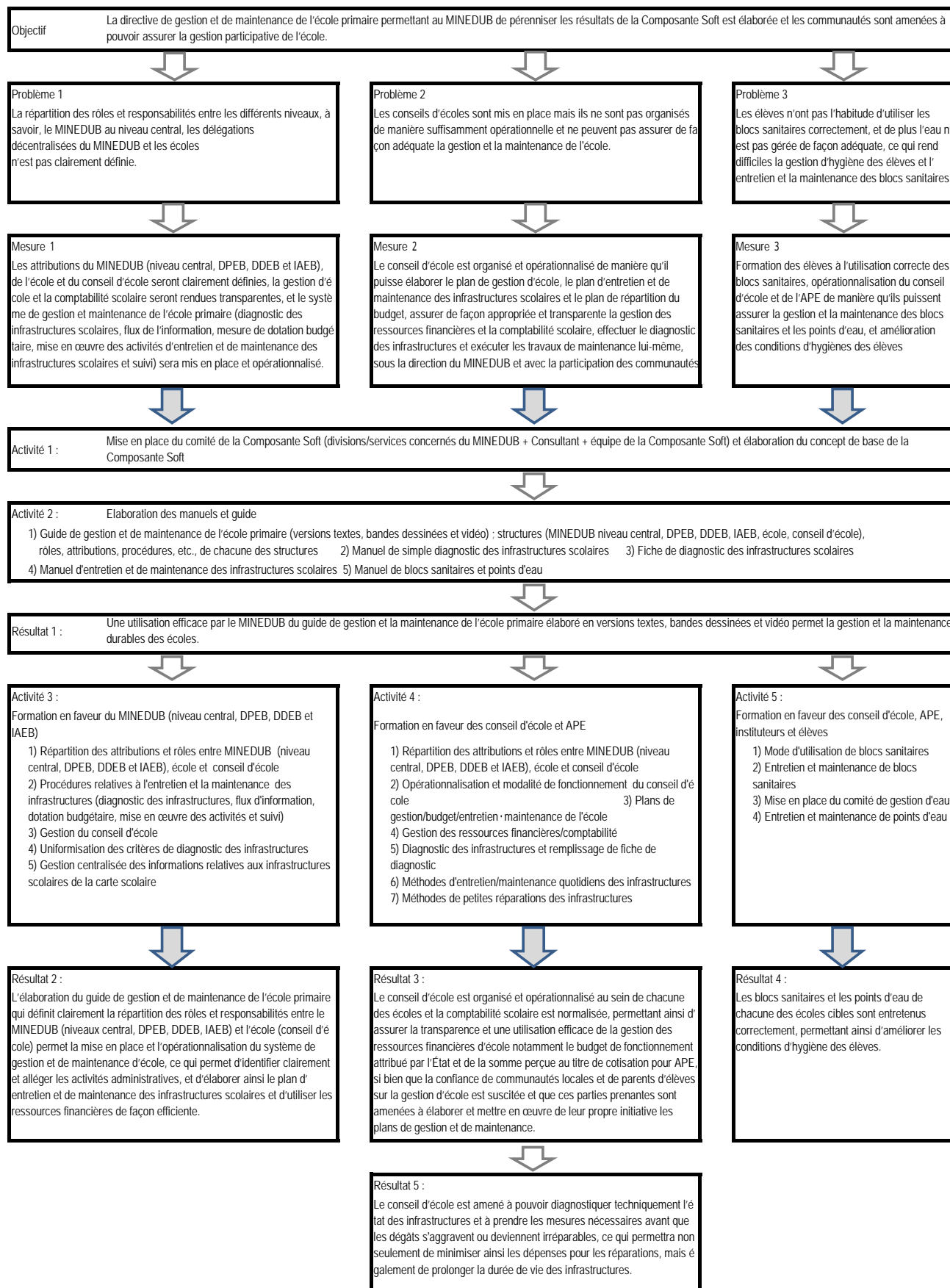
Plan de la Composante Soft

IAEB) et l'école (conseil d'école) permet la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion et de maintenance d'école, ce qui permet d'identifier clairement et alléger les activités administratives, et d'élaborer ainsi le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires et d'utiliser les ressources financières de façon efficiente.

- 3) Le conseil d'école est organisé et opérationnalisé au sein de chacune des écoles et la comptabilité scolaire est normalisée, permettant ainsi d'assurer la transparence de la gestion des ressources financières d'école notamment le budget de fonctionnement attribué par l'État et de la somme perçue au titre de cotisation pour APE, si bien que la confiance de communautés locales et de parents d'élèves sur la gestion d'école est suscitée et que ces parties prenantes sont amenées à élaborer et mettre en œuvre de leur propre initiative les plans de gestion et de maintenance.
- 4) Le conseil d'école est amené à pouvoir diagnostiquer techniquement l'état des infrastructures et à prendre les mesures nécessaires avant que les dégâts s'aggravent ou deviennent irréparables, ce qui permettra non seulement d'éviter les travaux de grande envergure et de minimiser ainsi les dépenses pour les réparations, mais également de prolonger la durée de vie des infrastructures.
- 5) Les blocs sanitaires et les points d'eau de chacune des écoles cibles sont entretenus correctement, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'hygiène des élèves.

Plan de la Composante Soft

Schéma de circulation des activités de la Composante Soft



Plan de la Composante Soft

5. Méthodes de vérification de l'atteinte des résultats

Dans les pages qui suivent sont décrits les méthodes et indicateurs de vérification des résultats atteints de la Composante Soft ci-dessus mentionnée.

<p>Résultat 1 : Une utilisation efficace par le MINEDUB du guide de gestion et la maintenance de l'école primaire élaboré en versions textes, bandes dessinées et vidéo permet la gestion et la maintenance durables des écoles.</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>Le guide de gestion et la maintenance de l'école primaire, en versions textes, bandes dessinées et vidéos est-il élaboré et utilisé de manière efficace ?</p> <p>Le manuel de simple diagnostic des infrastructures scolaires et la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires sont-ils mis à jour et utilisés de manière efficace ?</p> <p>Le manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires est-il mis à jour et utilisé de manière efficace ?</p>	<p>Méthodes de vérification</p> <p>Plan annuel de gestion, plan de budget, plan de répartition de ressources financières, plan d'entretien et de maintenance des infrastructures ainsi que rapport des activités élaborés par la DPEB, la DDEB et l'IAEB et le conseil d'école sur la base du guide de gestion et de maintenance de l'école primaire en versions textes, bandes dessinées et vidéo</p> <p>Fiche de diagnostic des infrastructures scolaires remplie sur la base du manuel de simple de diagnostic des infrastructures scolaires révisé ; plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires élaboré sur la base de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires remplie.</p> <p>Le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires élaboré sur la base du manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires mis à jour, rapports des activités d'entretien et de maintenance quotidiens et annuels et journal des activités scolaires.</p> <p>Enquête à la fin de la Composante Soft auprès des participants de formation.</p>
<p>Résultat 2 : L'élaboration de la directive de gestion et de maintenance de l'école primaire qui définit clairement la répartition des rôles et responsabilités entre le MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB, IAEB) et l'école (conseil d'école) permet la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion et de maintenance d'école, ce qui permet d'identifier clairement et alléger les activités administratives, et d'élaborer ainsi le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires et d'utiliser les ressources financières de façon efficiente.</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>Les étendues des rôles et responsabilités respectives du MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB, IAEB) et de l'école (conseil d'école) sont définies clairement et le système chargé de la gestion d'école et de la maintenance des infrastructures est mis en place et opérationnalisé.</p> <p>Les activités administratives sont-elles clairement identifiées et allégées et l'élaboration du plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires efficace et l'utilisation des ressources financières sont-elles devenues possibles ?</p>	<p>Méthodes de vérification</p> <p>Directive de gestion et de maintenance de l'école élaborée par le MINEDUB</p> <p>Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire élaboré</p> <p>Enquêtes à la fin de la Composante Soft auprès du personnel du MINEDUB</p> <p>Plan annuel de gestion, plan de budget, plan de répartition des ressources financières et plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires du conseil d'école, rapport des activités et journal des activités d'école</p>
<p>Résultat 3 : Le conseil d'école est organisé et opérationnalisé au sein de chacune des écoles et la comptabilité scolaire est normalisée, permettant ainsi d'assurer la transparence du compte scolaire notamment le bilan du budget de fonctionnement attribué par l'État et de la somme perçue au titre de</p>	

Plan de la Composante Soft

<p>cotisation pour APE, si bien que la confiance de communautés locales et de parents d'élèves sur la gestion d'école est suscitée et que ces parties prenantes sont amenées à élaborer et mettre en œuvre de leur propre initiative les plans de gestion et de maintenance.</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>Le conseil d'école est-il organisé ?</p> <p>Les normes de comptabilité scolaire sont-elles établies ?</p> <p>Le bilan de recettes et dépenses de l'école est-il devenu transparent ?</p> <p>Les communautés locales et parents d'élèves sont-ils amenés à participer à la gestion d'école ?</p> <p>Le conseil d'école est-il amené à pouvoir élaborer et mettre en œuvre lui-même le plan de gestion et de maintenance ?</p>	<p>Méthodes de vérification</p> <p>Rapport des activités/rapport annuel du conseil d'école</p> <p>Normes de comptabilité établies</p> <p>Rapport de comptabilité et panneau d'affichage du bilan de recettes et dépenses</p> <p>Nombres d'assemblés plénières et de réunions des membres de conseil tenues, procès-verbaux, listes des participants, somme totale perçue au titre de cotisation pour APE, liste des personnes ayant payé la cotisation pour APE, enquête à la fin de la Composante Soft auprès de participants de celle-ci, liste des stagiaires</p> <p>Plan annuels de gestion, plan de budget, plan de répartition de ressources financières et plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, rapport des activités et journal des activités d'école du conseil d'école</p> <p>Procès-verbaux et listes des participants de l'assemblée générales et des réunions des membres du conseil d'école</p>
<p>Résultat 4 : Le conseil d'école est amené à pouvoir diagnostiquer techniquement l'état des infrastructures et à prendre les mesures nécessaires avant que les dégâts s'aggravent ou deviennent irréparables, ce qui permettra non seulement d'éviter les travaux de grande envergure et de minimiser ainsi les dépenses pour les réparations, mais également de prolonger la durée de vie des infrastructures.</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>Le conseil d'école est-il amené à pouvoir effectuer le diagnostic des infrastructures ?</p> <p>Le conseil d'école est-il amené à pouvoir élaborer le plan d'entretien et de maintenance ?</p> <p>Le conseil d'école est-il amené à assurer l'entretien et la maintenance quotidiens ?</p>	<p>Méthodes de vérification</p> <p>Fiche de diagnostic des infrastructures scolaires remplie sur la base du manuel de simple diagnostic des infrastructures scolaires mis à jour et plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires élaboré sur la base de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires remplie,</p> <p>Rapport des activités scolaires, journal des activités d'école</p>
<p>Résultat 5 : Les blocs sanitaires et les points d'eau de chacune des écoles cibles sont entretenus correctement, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'hygiène des élèves.</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>Les élèves sont-ils amenés à utiliser les blocs sanitaires de façon adéquate ?</p> <p>Les points d'eau sont-ils fonctionnels en permanence ?</p> <p>Les blocs sanitaires sont-ils entretenus en état propre en permanence ?</p> <p>Les blocs sanitaires sont-ils gérés de façon adéquate ?</p>	<p>Méthodes de vérification</p> <p>Rapport de formation, liste des participants à la formation, journal des activités d'école</p> <p>Comité de gestion d'eau mis en place au sein du conseil d'école et rapport des activités</p> <p>Tableau de tour de rôle pour le nettoyage de blocs sanitaires d'école</p> <p>Plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires et rapport des activités élaborés par le conseil d'école</p>

Plan de la Composante Soft

6. Activités de la Composante Soft (Plan des intrants)

1) Contenu des activités

Les activités sont composées des éléments et contenu des intrants ci-dessous mentionnés.

Activités
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du comité de la Composante Soft et élaboration du concept de base du système de gestion et de maintenance de l'école
<p>Un comité de la Composante Soft composé des divisions/services concernés du MINEDUB, du consultant et de l'équipe de la Composante soft sera mis en place, au sein duquel un concept de base relatif aux responsabilités de chacune des parties prenantes et aux flux d'informations en matière de gestion et de maintenance d'école sera défini.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du guide de gestion et de maintenance de l'école primaire et mise à jour des outils et manuel élaborés dans le cadre du 2ème projet.
<p>La directive sera établie sur la base du concept de base élaboré par le Comité de la Composante Soft, et le guide et les manuels de formation ci-dessous indiqués seront élaborés. Les outils de formation (guide, manuels, bandes dessinées et vidéos) seront élaborés en collaboration entre l'équipe japonaise de la partie japonaise et le MINEDUB.</p> <p>A) Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire (à élaborer nouvellement)</p> <p>[Organisation/système] : Le statut, la position, les attributions et les compétences respectifs des divisions/services concernés du MINEDUB, de la DPEB, de la DDEB et de l'IAEB du MINEDUB, de l'école primaire et du conseil d'école seront définis, sur la base du résultat d'examen des textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion et la maintenance des infrastructures de l'école et des documents s'y rapportant.</p> <p>[Procédures] : Les procédures de flux d'informations sont définies de manière à permettre la transmission adéquate d'informations relatives à la fiche de l'état de lieux des bâtiments scolaires de la carte scolaire, à l'état d'entretien et de maintenance, au besoin en maintenance ou réhabilitation ou remplacement par la nouvelle construction, à la demande de budget, etc. de chacune des écoles entre l'école → le bureau d'inspection → la délégation provinciale → la division de la planification, des projets et de la coopération du MINEDUB, la gestion centralisée de l'information ainsi transmise au sein du MINEDUB, et ensuite sur la base de cette information, l'élaboration du plan de maintenance /réhabilitation/remplacement par la nouvelle construction et la dotation budgétaire pour sa mise en œuvre ainsi que la transmission dans le sens inverse de l'information relative au plan et au budget, à savoir du MINEDUB → délégation provinciale → bureau d'inspection → l'école primaire et enfin l'exécution dudit plan.</p> <p>[Conseil d'école] : Composition, rôles, missions, contenu des activités, procédure de sélection des membres du conseil d'école, attributions de chacun des membres, composition de comités spécialisés, procédure de tenue d'assemblée générale, gestion des ressources financières, méthodes/procédures d'élaboration du plan annuel de gestion d'école, du plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, du plan de budget, du plan de répartition des ressources financières, etc., normes de comptabilité, méthodes de tenue de la comptabilité, etc.</p> <p>B) Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire en version bandes dessinées (à élaborer nouvellement)</p> <p>Un guide constitué d'illustrations et de bandes dessinées sera élaboré de manière à faciliter la compréhension du contenu par les moyens visuels compte tenu du fait que de nombreuses populations sont analphabètes, que le contenu du guide doit être assimilé aussi par les élèves (les élèves sont non seulement les principaux acteurs de la maintenance d'école, mais ils peuvent être également les porteurs d'informations aux parents d'élèves), et que le guide en textes est difficile à lire jusqu'à la fin même pour les personnes alphabètes. Plusieurs exemplaires du guide seront conservés dans chacune des écoles de sorte qu'ils soient mis à la disposition à tout moment du corps enseignant, des membres du conseil d'école et des élèves. Le scénario et le synopsis de bandes dessinées seront élaborés en collaboration entre l'équipe japonaise de la Composante Soft et le MINEDUB, et les bandes dessinées seront réalisées par un auteur camerounais.</p> <p>C) Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire en version vidéo (à élaborer nouvellement)</p>

Plan de la Composante Soft

Comme outil de formation destiné à un grand nombre de personnes, un film de vidéo qui visualise le contenu du guide de gestion et de maintenance de l'école primaire en version bandes dessinées (film d'animation avec les marionnettes + film documentaire) sera élaboré. Le film de vidéo montrera, en outre de ce que devrait être un système de gestion et de maintenance de l'école primaire, les politiques du MINEDUB (efforts déployés pour améliorer le taux de scolarisation, construction de salles de classe et affectation d'instituteurs, participation par les communautés à la gestion d'école, collaboration avec d'autres donateurs, etc.), les projets financés par le don du Japon, etc., et il sera utilisé non seulement pour la formation des acteurs d'école et les stages du personnel du MINEDUB, mais sera également diffusé par la télévision dans l'ensemble du pays pour la campagne de la politique de gestion et de maintenance participatifs de l'école du MINEDUB.

Le scénario et le synopsis du film de vidéo seront élaborés en collaboration entre l'équipe japonaise de la Composante Soft et le MINEDUB, et la production et la rédaction du film seront confiées à une société camerounaise de production de films.

[Contenu des images à insérer]

Activités du MINEDUB, des DPEB, DDEB et IAEB du MINEDUB ; élection des membres du conseil d'école ; assemblée générale du conseil d'école, APE, situation d'entretien et de maintenance d'école, coopérative des élèves, réunions des enseignants, cérémonie d'entrée des élèves de première année, formation dispensée dans le cadre de la Composante Soft, confirmation du terrain de construction en présence du personnel d'école, des communautés, du MINEDUB, du consultant et de l'entreprise de construction), cérémonie de pose de pierre, chantier de construction (fondations, superstructures, blocs sanitaires et autre), cérémonie d'achèvement des travaux, écoles primaires construites par d'autres donateurs, écoles primaires construites sur le fonds PPTE, politiques du MINEDUB en matière de gestion et de maintenance de l'école

D) Manuel de diagnostic simple des infrastructures scolaires (à mettre à jour)

Il s'agit d'un manuel de diagnostic simple des infrastructures scolaires pour collecter les données des infrastructures à utiliser pour l'élaboration de la carte scolaire. Compte tenu du fait que le résultat d'évaluation et de diagnostic actuels des infrastructures varie d'un directeur à l'autre, les critères de diagnostic seront simplifiés et uniformisés.

E) Fiche de diagnostic des infrastructures scolaires (à mettre à jour)

La fiche de diagnostic des infrastructures scolaires sera révisée de manière qu'elle soit cohérente avec le manuel de diagnostic simple des infrastructures scolaires.

F) Manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires (à mettre à jour)

Le manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires élaboré dans le cadre du 2ème projet sera revu et révisé de manière qu'il reflète le contenu des infrastructures construites par le 3ème projet et de celles à construire par le 4^{ème} projet d'une part, et que les méthodes d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires existantes y soient intégrées d'autre part. Le manuel sera constitué en grande partie de bandes dessinées de sorte qu'il soit facilement compréhensible aussi bien pour les personnes analphabètes que pour les élèves.

• Formation et stages

A) Formation en faveur des personnels concernés du MINEDUB (niveaux central et décentralisé)

a) La formation est dispensée en faveur des personnels concernés du siège et des DPEB, DDEB et IAEB du MINEDUB sur les attributions, les procédures administratives, celles de gestion, d'entretien et de maintenance des infrastructures (diagnostic des infrastructures, flux d'information, mesures de dotation budgétaire, mise en œuvre et suivi) du système de gestion et de maintenance de l'école ; l'uniformisation des critères d'évaluation à appliquer au diagnostic des infrastructures et la gestion centralisée de l'information des infrastructures servant des données de base de la carte scolaire.

b) La formation à dispenser en faveur des personnels du MINEDUB a pour objectif d'identifier la problématique et les points à améliorer en matière de système de flux d'informations et de système de responsabilités concernant la gestion d'école et l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires sur le terrain d'administration tout en limitant au minimum nécessaire le renforcement de la capacité des ressources humaines, de faire refléter la problématique et les points d'amélioration ainsi identifiés dans le processus de mise en place du système de gestion et de maintenance de l'école, et d'élaborer « le Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire » du MINEDUB.

Plan de la Composante Soft

<p>B) Contenu de la formation à dispenser en faveur du conseil d'école</p> <p>a) Opérationnalisation et renforcement de la capacité du conseil d'école de chacune des écoles cibles des projets de la coopération financière non remboursable</p> <p>b) La formation sera dispensée, en collaboration entre les personnes concernées de la Composante Soft du MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB et IAEB) et l'équipe japonaise de la Composante Soft de la, de sorte que le MINEDUB (niveaux central, DPEB, DDEB et IAEB) puisse s'organiser de leur propre initiative pour exécuter la politique de gestion d'école et d'entretien et de maintenance de l'école.</p> <p>c) La problématique en matière de gestion et de maintenance de l'école sur le terrain d'école, ce qui est nécessaire pour opérationnaliser le conseil d'école, ce que devrait être le conseil d'école de façon réaliste, etc., seront identifiés, et pris en compte dans « le Guide de gestion et de maintenance de l'école primaire ».</p> <p>d) Les thèmes de la formation dispensée en faveur du conseil d'école seront les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Prise de connaissance du système de gestion et de maintenance de l'école du MINEDUB dans sa globalité et rôles du conseil d'école 2) Modalités de mise en place et de fonctionnement du conseil d'école 3) Plan de gestion d'école, plan de budget et plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires 4) Gestion des ressources financières et de la comptabilité d'école 5) Diagnostic des infrastructures et élaboration de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires 6) Méthodes de maintenance courante et de petites réparations des infrastructures 7) Utilisation, entretien et maintenance des blocs sanitaires et points d'eau
<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring des DPEB, DDEB et IAEB du MINEDUB, des écoles et des conseils d'école
<p>Le monitoring sera assuré par les personnels locaux en charge du monitoring qui font partie de l'équipe japonaise de la Composante Soft affectée en permanence à chacune des villes de Ngaoundéré et de Bertoua. Ces personnels de monitoring fournissent leur appui au processus de mise en œuvre des activités des délégations décentralisées du MINEDUB et des conseils d'école de leur propre initiative, après que la formation et le stage auront été dispensés en faveur du conseil d'école des écoles cibles, confirment le résultat de formation dans chacune des écoles et assurent l'encadrement sous les aspects pratiques pour combler les carences de façon minutieuse. Les activités de la Composante Soft seront menées par les DPEB, DDEB et IAEB comme principaux acteurs pour mettre en place et opérationnaliser le système de gestion et de maintenance de l'école dont la première partie prenante est le conseil d'école. Par conséquent, l'équipe japonaise de mise en œuvre de la Composante Soft se limitant simplement à fournir son appui aux dites délégations, mène les activités en tant que facilitateur et coordinateur, et ne mène donc pas d'activités en leur lieu et place,</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation
<p>L'évaluation étant liée au monitoring, 2 sessions d'évaluation seront effectuées. La première, l'évaluation à mi-parcours sera effectuée, après le premier monitoring dans chacune des écoles à la suite de la formation et du stage, en se focalisant sur les efforts autonomes des conseils d'écoles/communautés éducatives d'une part et sur ceux des IAEB qui sont les structures qui représentent le MINEDUB sur le terrain d'autre part, pour évaluer comment ils ont assimilé et mis en pratique le contenu de la formation. Le chef de projet de la Composante Soft surveillera et évaluera si les personnels locaux chargés du monitoring mènent les activités de façon adéquate pour atteindre les objectifs de la Composante Soft, et fournira les instructions nécessaires pour les atteindre avant l'évaluation finale. L'évaluation finale consiste à consigner dans un rapport la problématique et les points à améliorer de chaque structure, à savoir les écoles, les IAEB, les DDEB et les DPEB, qui seront identifiés ou se seront révévés à travers le processus de « formation – monitoring – état d'avancement après formation », pour rendre visuels la situation actuelle et le résultat de la Composante Soft, comme recommandations au MINEDUB pour sa poursuite dans les activités. Le guide de gestion et de maintenance de l'école primaire, les outils et manuels seront révisés en tenant compte de ces recommandations.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Révision des guide/outils/manuels de gestion et de maintenance de l'école et élaboration du rapport d'achèvement
<p>La problématique en matière de système de gestion et de maintenance de l'école, de rôles/contenu des activités/attributions de chacun des acteurs, etc., identifiée à travers la formation, le monitoring et l'évaluation sera prise en compte de nouveau dans la directive, et les guide/outils/manuels seront révisés de manière qu'ils soient adaptés à la réalité du terrain et qu'ils permettent ainsi au MINEDUB d'assurer de façon pérenne la gestion et la maintenance de l'école.</p>

Plan de la Composante Soft

2) Plan des intrants

Activités	Personnel japonais				Personnel local						
	Chef de projet		Elaboration de la directive	Interpréariat / traduction	Coordinateur / chargé de la formation sur la gestion d'école	Chargé de la formation sur l'entretien et la maintenance des infrastructures	Chargé de la formation sur la comptabilité	Assistent de formations / chargé de suivi		Desinateur de bandes dessinées (ressource extérieure)	Société de production de films (ressource extérieure)
	Japon	Cameroun						Bertoua	Ngaoundéré		
Mise en place du comité de la Composante Soft et élaboration du concept de base du système de gestion et de maintenance de l'école	0,1	0,27			0,24						
Elaboration du guide de gestion et de maintenance de l'école primaire et mise à jour des outils et manuel élaborés dans le cadre du 2ème projet,		1,43	0,67	0,23	2,08	1,88	0,72	0	0	2,0	6,0
Formation et stages		0,78			4,00	3,28	3,16	2,84	2,84		
1 ^{er}) Monitoring à Bertoua/ Belabo et Ngaoundéré					2,00			3,00	3,16		
Evaluation à mi-parcours à Bertoua/ Belabo et Ngaoundéré		0,70			1,92	1,64	1,64				
2ème Monitoring à Bertoua/ Belabo et Ngaoundéré					2,00			5,00	6,00		
Evaluation finale à Bertoua/ Belabo et Ngaoundéré		0,97			1,76	1,32	1,28				
Révision des guide/outils/manuels de gestion et de maintenance de l'école et élaboration du rapport d'achèvement	0,07	0,13		0,24	0,40	0,24	0,08				
Hommes mois totaux	0,17	4,28	0,67	0,47	14,40	8,20	6,92	11,0	12,0	2,0	6,0
	4,45										

3) Structures cibles (arrondissements, écoles)

Toutes les écoles où les salles de classe et d'autres locaux seront construits par le Projet seront ciblées.

Provinces cibles	Arrondissements cibles	Ecoles	Nombre de groupes
Adamaoua	Ngaoundéré	Bamyanga Gr1/Gr2	4
		Burkina Faso Gr1/Gr2	2
		Gada-Mabanga	2
		Sabongari Gr1/Gr2	4
		Mabanga Gr1/Gr2	2
	Total	14	
Est	Bertoua	Bertoua Gr1/Gr2	4
		Quartier ENIA Gr1/Gr2	2
		Tigaza Gr1/Gr2	2
		Yademe Gr1/Gr2	2
	Belabo	Belabo Gr1/Gr2	2
Total		12	

Plan de la Composante Soft

7. Méthode de mise en œuvre de la Composante Soft

Pour la mise en œuvre de la Composante Soft, l'organisme d'exécution sera l'Unité d'Exécution du Projet Don Japonais du MINEDUB ; laquelle unité mettra en place le comité de la Composante Soft en collaboration avec les directions/services concernés du MINEDUB, mobilisera l'équipe camerounaise de la Composante Soft et exécutera de son propre chef les activités de la Composante Soft notamment les formations et suivis avec l'assistance technique de l'équipe japonaise de la Composante Soft (composée de consultants japonais et de ceux camerounais).

Les activités de la Composante Soft sera mises en œuvre par une équipe composée des ressources humaines locales comme noyau de celle-ci qui sont au fait de la situation du secteur de l'éducation sur le terrain, la situation socio-économique des zones concernées, de la coutume et de la religion de la société des ethnies, de la façon de voir les choses des populations, etc. Il s'agit en principe des activités qui visent à fournir les assistances techniques au comité de la Composante Soft de l'Unité d'Exécution du Projet Don Japonais du MINEDUB, et le consultant japonais assurera la gestion en faisant les tournées et fournira les conseils et encadrements aux ressources humaines locales pour obtenir les résultats en tant que projet de don japonais.

En ce qui concerne les ressources humaines locales à utiliser, un particulier sera sélectionné par voie de concours ouverts et recruté directement ou une ONG (internationale ou nationale) sera sélectionnée par voie d'appel à propositions simplifié, compte tenu des expériences en particulier celles en matière d'activités de sensibilisation sur la gestion et la maintenance pour une utilisation durable des infrastructures scolaires auprès d'élèves, instituteurs et populations, d'activités d'appui dans le secteur de l'éducation et de communautés éducatives et d'activités dans ou pour le compte des organismes d'aide internationaux.

Equipe japonaise de la Composante Soft

Personnels japonais	
Chef de projet de la Composante Soft	Le chef de projet assurera la gestion générale de la Composante Soft. Il élaborera le plan détaillé de mise en œuvre de la Composante Soft et les manuels en collaboration avec les personnels en charge de la Composante Soft du MINEDUB et en utilisant les personnels japonais et ceux locaux, et assurera la supervision de sa mise en œuvre. Il assurera la supervision en effectuant les tournées et fournira l'encadrement et les conseils techniques vis-à-vis de personnels en charge de la Composante Soft du MINEDUB et de personnels locaux sur la tenue d'ateliers/séminaires, les visites de sites, etc.
Chargé d'élaboration de manuels	Révision du manuel élaboré dans le cadre du 2ème projet (textes, illustrations, plans et rédaction) ; élaboration de manuels de gestion de l'école (plan de gestion, plan de budget, plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, normes de comptabilité, livre de compte, etc. ; (textes, illustrations, plans graphiques et rédaction)
Traducteur (japonais-français,	Traduction du japonais en français et vice-versa de manuels et différents rapports élaborés

Plan de la Composante Soft

français-japonais)	
Personnels locaux	
Coordinateur / chargé de la formation sur la gestion et la maintenance de l'école	Il assurera en tant que chef de personnels locaux la coordination avec le MINEDUB du niveau central, les DPEB, DDEB et IAEB dudit ministère et les écoles cibles, et élaborera les différents plans, guide et manuels et mettra en œuvre les activités en collaboration avec les personnels en charge de la Composante Soft du MINEDUB. En outre de ce qui vient d'être décrit, il assurera la formation et l'encadrement sur la gestion et la maintenance de l'école et l'hygiène en collaboration avec le personnel en charge de la Composante Soft du MINEDUB.
Chargé de la technique d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires	Il sera en charge de la technique d'entretien et de maintenance des infrastructures solaires, et assurera l'encadrement, la formation et l'évaluation en matière d'élaboration de guide et manuels, de diagnostic des infrastructures scolaires et de plan d'entretien et de maintenance.
Chargé de la comptabilité scolaire	Il sera en charge des conseils d'école/APE, en particulier en matière de comptabilité, et assurera l'encadrement, la formation et l'évaluation de l'élaboration de guide et manuels.
Chargé de l'assistance à la formation et au monitoring (1)	Il assistera les personnes en charge de la gestion d'école, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires et de la comptabilité, et assurera la formation et l'encadrement des conseils d'école, APE et populations en partageant les tâches avec lesdites personnes. Il assurera également, en collaboration avec les délégations décentralisées du MINEDUB le monitoring sur la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion et de maintenance par le conseil d'école.
Chargé de l'assistance à la formation et au monitoring (2)	Il assistera la personne en charge de l'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, et sera en charge de la formation à l'hygiène, et assurera la formation et l'encadrement des conseils d'école, APE et populations en partageant les tâches avec d'autres personnes. Il assurera également le monitoring sur la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion et de maintenance des conseils d'école en collaboration avec les délégations décentralisées du MINEDUB.

Equipe camerounaise de la Composante Soft

Le MINEDUB mettra en place le comité de la Composante Soft composé, autour de l'unité d'exécution du projet japonais, des chargés de la Composante Soft affectés au niveau central (Division de la Planification, des Projets et de la Coopération, Division de l'enseignement maternel, de l'enseignement primaire et de l'enseignement normal, Division des affaires financières et des équipements, etc.), au niveau des délégations décentralisées (province, département et arrondissement), et effectuera les activités de la Composante Soft avec l'assistance technique de l'équipe japonaise de la Composante Soft.

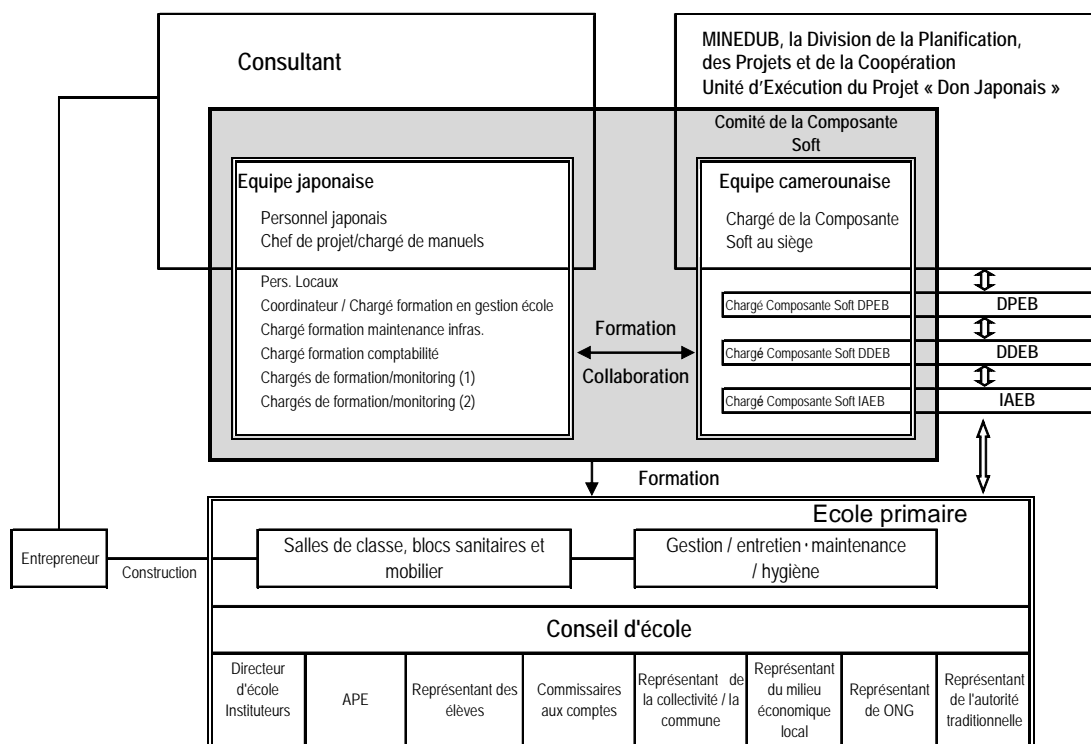
Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est composé du directeur d'école, du président de l'APE, du secrétaire général de l'APE, du trésorier de l'APE, du représentant de la commune et du représentant du MINEPAT qui sont les membres permanents, et du président, du vice-président, du trésorier, du représentant des instituteurs, du représentant de l'APE, du représentant des élèves, du

Plan de la Composante Soft

représentant des milieux socio-économiques et professionnels, du représentant de l'ONG, du représentant des associations locales de développement et du représentant de l'autorité traditionnelle qui sont les membres élus ainsi que de l'auditeur de comptabilité qui est aussi le membre élu. Les membres élus sont sélectionnés par élection. Un groupe chargé de la gestion et de maintenance de l'école et composé en grande partie des membres du conseil sera mis en place et un responsable sera sélectionné au sein dudit groupe. Les membres du conseil et le responsable participeront en tant que représentants de la communauté éducative d'école aux ateliers et séminaires, et assureront la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion et de maintenance de l'école sous l'encadrement de l'équipe japonaise de la Composante Soft et du comité de la Composante Soft de la partie camerounaise. Ils mettront en pratique sur le terrain d'école les savoir-faire et connaissance qu'ils auront acquis à travers ces encadrements notamment ceux en matière de fonctionnement du conseil d'école, de plan de gestion, de plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, de plan de budget, de plan de répartition de ressources financières, de comptabilité, et de diagnostic des infrastructures scolaires au moyen de fiche de diagnostic des infrastructures. Chacun des conseils d'école présentera ses résultats obtenus dans le cadre du séminaire d'évaluation finale.

Schéma 1 : Système de mise en œuvre de la Composante Soft



Plan de la Composante Soft

8. Planning d'exécution de la Composante Soft

- 1) La Composante Soft sera exécutée pendant la période de validité de l'Echange de Notes (E/N).
- 2) Etant donné que pour élaborer le guide de gestion et de maintenance de l'école primaire en version vidéo pour la formation, il est nécessaire de sélectionner une des écoles de Yaoundé comme école modèle et de prendre les vues des images des différents œuvres scolaires (cérémonie de rentrée des élèves de première année, assemblée générale du conseil d'école du 1^{er} trimestre, élection, réunion des membres du conseil, réunions des instituteurs, scènes des activités de maintenance, de nettoyage de blocs sanitaires, activités des délégations décentralisées du MINEDUB, etc.) en tenant compte du calendrier de l'année scolaire, et ainsi que les vues des images des travaux de construction (cérémonie de pose de pierre, parties qui seront recouvertes après l'achèvement des travaux telles que fondation, fers à béton, fosses sèches de blocs sanitaires, etc.), un délai de 6 à 7 mois sera prévu pour la production. Après cette période, les images des scènes de formation, de monitoring, d'évaluation, de déroulement des travaux et de cérémonie d'achèvement des travaux seront pris pour être intégrés dans le vidéo du guide de gestion et de maintenance en version finale au moment de l'achèvement de la Composante Soft.
- 3) Les activités de la Composante Soft seront mises en œuvre suivant le calendrier annuel d'œuvre scolaire. La formation sera dispensée pendant la période de février à avril 2010, l'évaluation à mi-parcours pendant la période de septembre à octobre 2010, soit 5 mois après la formation, et l'évaluation finale pendant la période de janvier à février 2011, qui est avant l'expiration de la durée de validité de l'E/N et avant la rentrée du 2^{ème} trimestre. Les activités de la Composante Soft ne seront pas menées au mois d'août où les instituteurs sont en vacance.
- 4) Pendant la période entre la formation et l'évaluation à mi-parcours et celle entre l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale, les personnels résidents en charge du monitoring assureront le suivi des activités de gestion et de maintenance de l'école menées par les délégations décentralisées du MINEDUB et des conseils d'écoles.

Plan de la Composante Soft

10. Coûts estimatifs

Coûts totaux du projet : 35,350,000 yens (Coûts de sous-traitance sur site : 18,770,000 yens)

11. Obligations de l'organisme d'exécution de la partie camerounaise

Obligations de l'organisme d'exécution de la partie camerounaise

Organisme d'exécution	Obligations
MINEDUB	<p>L'unité d'exécution du projet Don Japonais du MINEDUB organisera le comité de la Composante Soft et l'équipe camerounaise de la Composante Soft.</p> <p>Il fournira l'information relative à la politique de « Réalisation de la gestion participative de l'école par les communautés et le corps d'enseignants » inscrite dans la stratégie éducative, celle relative aux textes législatifs portant sur la politique de gestion et de maintenance de l'école et d'autre document s'y rapportant, et élaborera le concept de base et la directive concernant « la gestion participative de l'école » en collaboration avec l'équipe japonaise de la Composante Soft.</p> <p>Les divisions et services concernés du MINEDUB effectueront la revue de la fiche de diagnostic des infrastructures scolaires, du manuel de diagnostic des infrastructures scolaires et du manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires élaborés dans le cadre du 2ème projet en collaboration avec l'équipe de la Composante Soft, et élaborera le plan de gestion, le plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires, le manuel d'élaboration du plan de budget, le manuel de comptabilité scolaire, et le manuel en version bandes dessinées et celui en version vidéo en collaboration avec l'équipe japonaise de la Composante Soft.</p> <p>Il assurera l'articulation et la coordination avec d'autres donateurs.</p> <p>Il assurera la pérennité du résultat de la Composante Soft dans les écoles ayant bénéficié de la construction par le don du Japon.</p> <p>IL généralisera le résultat de la Composante Soft dans les DPEB, DDEB, IAEB et les écoles de l'ensemble du pays.</p>
DPEB DDEB	<p>Elles fourniront à l'équipe japonaise de la Composante Soft l'information relative à la situation du secteur de l'éducation, celle relative à la situation socio-culturelle -économique, etc., dans la province/le département y compris celle des IAEB cibles, et mènent les activités de la Composante Soft dans la province/le département en concertation avec ladite équipe.</p> <p>Elles généraliseront le résultat de la Composante Soft obtenu dans les autres IAEB qui relèvent de leur compétence.</p>
IAEB	<p>L'inspecteur et le personnel des IAEB dispenseront, en collaboration avec l'équipe japonaise de la Composante Soft, la formation de la Composante Soft dans les écoles cibles et effectuent le monitoring des activités.</p> <p>Ils assureront de façon continue le monitoring des écoles cibles de la Composante Soft et pérenniseront le résultat obtenu de la Composante Soft.</p> <p>Ils généraliseront les savoir-faire acquis dans les autres écoles y compris les écoles cibles du Projet situées dans leur arrondissement.</p> <p>Ils feront le compte rendu des activités de généralisation qu'ils auront mené dans leur arrondissement auprès du MINEDUB, de la DPEB et de la DDEB.</p>

6. Documents de référence/liste des documents disponibles

N.	Nom des documents	Type	Original/copie	Organismes possédants ou publiant des documents	Année de publication
01	Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2009-2013	Livre	Original	MINEDUB	2008
02	Présentation du PAQUEB (Projet Bid) PAQUEB	Brochure	Copie	MINEDUB	2008
03	WFP Cameroon Country Office Report	Brochure	Copie	WFP	2008
04	Nouvelle Organisation du Gouvernement	Livre	Original	MINEDUB	2004
05	The Kribi Earthquakes	Livre	Copie	Institut de Recherche Géologique et Minière	2002
06	Budget du MINEDUB 2008	Livre	Copie	MINEDUB	2008
07	Budget d'investissement du MINEDUB 2008	Livre	Copie	MINEDUB	2008
08	Rapport Général de la Mission d'Evaluation des Besoins de maintenance dans les Ecoles de la Phase-II du Projet Don japonais	Livre	Copie	MINEDUB	2008
09	Rapport d'Evaluation de l'Utilisation des Ecoles de la Phase-II du Projet Don japonais au Cameroun	Livre	Copie	MINEDUB	2008
10	Dossier d'Appel d'Offre pour la fourniture du Matériel didactique (Paquet minimum)	Livre	Copie	MINEDUB	2008
11	Dossier d'Appel d'Offre pour la fourniture des médicaments et consommables médicaux (Paquet minimum)	Livre	Copie	MINEDUB	2008
12	Statistique scolaire de la province de l'Adamaoua 2008	Données	Copie	DPEB d'Adamaoua	2008
13	Statistique des ENIEG 2008	Données	Copie	Direction des statistiques du MINEDUB	2008
14	Statistique scolaire 2008	Données	Copie	Direction des statistiques du MINEDUB	2008
15	Document Economique du Cameroun 2007	Données	Copie	Direction des statistiques du ministère des Finances	2008
16	Evaluation Stratégie MINEDUB	Données	Copie	MINEDUB	2008
17	Liste du personnel de la DPPC	Données	Copie	MINEDUB	2008
18	Manuel de Procédures du Don japonais	Données	Copie	MINEDUB	2008
19	Organigramme de la DPPC	Données	Copie	MINEDUB	2008
20	ETUDE DE FONDATION Rapport N°0151/SWI/EF/02 (BERTOUA)	Livre	Copie	MINEDUB	2002
21	Mercuriale des prix et tarifs de référence pour l'exercice 2007	Livre	Original	Ministères du Commerce	2007
22	Mercuriale des prix et tarifs de référence pour l'exercice 2008	Livre	Original	Ministères du Commerce	2008